

TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABEL X

MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERLIJN EN TELEGRAFEN

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
SECTION 1^{re}. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »
	b) Frais de représentation	9,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, des employés et du conseiller artistique; jetons de présence et frais de parcours des membres du Comité mixte de législation et des membres du Conseil d'appel en matière de mesures disciplinaires. Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle, etc.	1,413,130 »
	Les magistrats qui font partie du Conseil d'appel toucheront des indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.	
3	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges, gens de service et agents payés à la tâche, à la journée ou par mois; primes et indemnités de toute nature	160,000 »
4	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses, loyers de locaux; entretien et réparation d'automobiles	220,000 »
5	Honoraires des avocats.	220,000 »
6	Encouragements aux associations professionnelles d'agents.	3,000 »
SECTION 2. — SERVICE DE PRESSE ET DE PUBLICITÉ.		
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc.	121,920 »
8	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc.	18,000 »
9	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyer de locaux, etc.	65,000 »
10	Publicité commerciale.	426,500 »
11	Courtages de publicité	200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTERIJEN EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
2,879,550 »	<p>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p>EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p>AFDEELING 1. — HOOFDBEHUUR.</p> <p>a) Jaarwedde van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p>Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren, de beambten en den kunstraads- heer; zitpenningen en reiskosten voor de leden van den gemengden Raad van wet- geving en voor de leden van den Raad van beroep in strafzaken. Reis- en verblijfkosten, zendingen van de leden van het Hooger Comité van toezicht, enz.</p> <p>De magistraten die deel uitmaken van den Raad van beroep zullen voor hunne zittingen vergoedingen trekken evenals de andere leden. Hetzelfde geldt voor al de raden, jury's, commissiën, enz., van het Departement.</p> <p>Jaarwedde en werkloon van de deurwaarders, boden, huisbewaarders, dienstlieden en bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; allerhande premiën, vergoedingen en toelagen.</p> <p>Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, verwar- ming, verlichting, werken van onderhoud en inrichting aan het hotel des Ministers; kleine uitgaven, huur van lokalen; onderhoud en herstelling van motorwagens.</p> <p>Honoraria van de advocaten</p> <p>Aanmoedigingen aan vakverenigingen van agenten.</p> <p style="text-align: center;">AFDEELING 2. — PERS- EN PUBLICITEITSDIENST.</p> <p>Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten, enz.</p> <p>Jaarwedde en werkloon van en vergoeding voor de deurwaarders, boden, huis- bewaarders, enz.</p> <p>Materieel, kantoorbehoefden, drukwerk voor den dienst, verwarming, verlichting, meubelen, huur van lokalen, enz.</p> <p>Handelspubliciteit</p> <p>Publiciteitsloon</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p>

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE II.		
CHEMINS DE FER.		
SECTION 1^{re}. — Services communs.		
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,418,300 »
13	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	476,545 »
14	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	6,000,000 »
15	Subside aux Caisses d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge et de la Société anonyme des Chemins de fer de la Flandre occidentale	265,500 »
16	Secours exceptionnels aux ouvriers et, en cas de décès, à leurs familles	150,000 »
17	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	23,000 »
18	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc, n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers	125,000 »
SECTION 2. — Voies et travaux		
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,289,125 »
20	Rémunérations des agents de surveillance et de police de la route.	37,961,531 »
21	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	18,500,000 »
22	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, etc.	39,092,170 »
23	Outils, ustensiles et objets divers; loyers de locaux; travaux d'entretien, d'amélioration, de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway.	20,000,000 »
SECTION 3. — Traction et matériel.		
24	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	6,667,700 »
25	Rémunérations des ouvriers.	115,480,172 »
26	Primes d'économie et de régularité	5,826,451 »
27	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	158,560,000 »
28	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	47,000,000 »
29	Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons	34,829,414 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	HOOFDSTUK II.	
	SPOORWEGEN.	
	AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	12
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden.	13
	Drukwerk, tarieven, plaatsbewijzen voor reizigers, kantoorbehoefden, enz.	14
	Toelage aan de Verzekerings- en Pensioenkassen voor ambtenaren en beambten van den Grand Central belge en van de Naamlooze Maatschappij der Spoorwegen van West-Vlaanderen overgenomen.	15
	Buitengewone hulp aan de werklieden en, bij overlijden, aan hunne families	16
	Vergaderingen der Belgische spoorwegen en kosten van de internationale vergaderingen; Spoorwegcongres.	17
	Eereloon van geneesheeren voor bezoeken, grondige onderzoeken, herkeuringen, enz., welke de Kas der werklieden niet aanbelangen; leergangen voor ziekenverplegers.	18
	AFDEELING 2. — Wegen en werken.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	19
	Bezoldiging van de bedienden voor het toezicht en de politie op de baan	20
	Dwarsliggers, spoorstaven en toebehooren, vast baanmaterieel	21
	Loon van de werklieden voor het onderhoud der baan, enz.	22
	Werktuigen, gereedschap en verschillende voorwerpen; huur van lokalen; werken van onderhoud, verbetering en vernieuwing van de gebouwen, kunstwerken en aanhoorigheden van den spoorweg.	23
	AFDEELING 3. — Trekdienst en materieel.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	24
	Bezoldiging van de werklieden	25
622,943,445 »	Bezuinigings- en regelmatigheidspremiën	26
	Brandstof en andere verbruiksvoorwerpen voor den trekdienst der treinen	27
	Onderhoud, herstelling en vernieuwing van het materieel	28
	Loon voor onderhoud, herstelling, vernieuwing van materieel en vervaardigen van plaatsbewijzen.	29

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
SECTION 4. — Transports.		
30	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	56,603,602 »
31	Rémunérations des gardes temporaires et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	43,736,845 »
32	Primes de régularité	1,724,500 »
33	Frais d'exploitation.	12,300,000 »
34	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer, sur la ligne vicinale Mons-Boussu, ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres.	5,600,000 »
35	Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons	10,000 »
SECTION 5. — Perception et contrôle des recettes		
36	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	4,930,590 »
37	Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers	373,000 »
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATION DES TRANSPORTS PAR EAUX INTÉRIEURES.		
SECTION 1^{re}. — Administration centrale.		
38	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	465,700 »
39	Rémunérations des gens de service, salaires et indemnités	40,600 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	AFDEELING 4. — Vervoer.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	30
	Bezoldiging van de tijdelijke wachters en werklieden. Besteldienst en rangeerdienst met paarden.	34
	Regelmatigheidspremiën	32
	Exploitatiekosten.	33
	Verlies en schade; vergoedingen wegens ongevallen overkomen op den spoorweg, op de buurtlijn Bergen-Boussu, alsmede aan reizigers, reisgoed of colli aan boord van de pakketbooten Oostende-Dover.	34
	Premiën voor de bedienden die valsche aangiften wegens zendingen bij wagenladingen vaststellen.	35
	AFDEELING 5. — Heffing der en toezicht over de ontvangsten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	36
	Bezoldiging van de dienstlieden en loon van de werklieden	37
	HOOFDSTUK III.	
	DIENST VAN HET VERVOER OVER DE BINNENWATERS.	
	AFDEELING 1. — Hoofdbeheer.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	38
	Bezoldiging van de dienstlieden, dagloon en vergoeding	39

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
40	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services communs Achat et réparation des meubles, etc.	30,000 »
41	Imprimés, tarifs, coupons de remorquage, fournitures de bureau, etc.	100,000 »
SECTION 2. — Exploitation.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	625,000 »
43	Rémunérations des agents commissionnés et des ouvriers, indemnités et primes de toutes natures	6 825,000 »
44	Avaires, accidents, primes d'assurance	200,000 »
45	Traction chevaline	600,000 »
46	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents du service et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'Etat	12,000 »
47	Location et frais accessoires d'allèges en transport et en séjour pour les bases alliées à Anvers, sur le Rhin et pour le ravitaillement national.	8 000,000 »
48	Bureaux de licences de navigation et bureaux de tours	360,000 »
SECTION 3. — Traction et matériel.		
49	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	126,000 »
50	Rémunérations et indemnités des agents commissionnés et des ouvriers.	1,825,000 »
51	Primes de toutes natures	65,000 »
52	Combustibles, huile de graissage, essence, objets de consommation divers	7,200,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Huishuur, verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de gemeenschappelijke diensten. Aankoop en herstelling van meubelen, enz.	40
	Drukwerk, tarieven, sleepbriefjes, kantoorbehoefden, enz.	41
	AFDEELING 2 — Exploitatie	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	42
	Bezoldiging der aangestelde bedienden en der werklieden, vergoeding en premiën van allen aard.	43
	Beschadigingen, ongevallen, verzekeringspremiën	44
	Jagen met paarden.	45
	Belooning wegens betoonde waakzaamheid voor de bedienden van het Beheer en wegens betoonde werkzaamheid voor en medehulp van bedienden van andere Beheeren en personen, vreemd aan den dienst van den Staat.	46
	Huur en bijkosten van varende en liggende lichters voor de basissen der Geallieerden te Antwerpen, op den Rijn en voor 's lands bevoorrading.	47
	Bureelen voor scheepvaartvergunningen en bureelen voor omloop	48
29 145,300 »	AFDEELING 3. — Trekdienst en Materieel.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	49
	Bezoldiging van en vergoeding voor de aangestelde bedienden en de werklieden.	50
	Premiën van allen aard	51
	Brandstof, smeerolie, vluchtige olie, allerhande verbruiksvoorwerpen	52

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MAR., POSTES ET TEL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
53	Réparation et entretien courants	1,500,000 »
54	Location de remorqueurs et d'allèges	800,000 »
55	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution Achat et réparation de meubles, etc.	200,000 »
	SECTION 4 — Contrôle des recettes et des dépenses	
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	171,000 »
	CHAPITRE IV.	
	OFFICE DES SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ.	
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	705,000 »
58	Rémunérations des ouvriers et autres agents subalternes, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité	3,567,400 »
59	Fournitures de bureau, impressions, bibliothèque, mobilier, chauffage, éclairage, contributions, loyers de locaux, menues dépenses. — Participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, etc.	140,750 »
60	Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche; entretien et renouvellement des voies et bâtiments de la ligne vicinale Mons-Boussu	8,797,500 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Gewone herstelling en gewoon onderhoud	53
	Huur van sleepbooten en lichters	54
	Huishuur, verlichting, verwarming, onderhoudswerken aan gebouwen voor de verschillende uitvoerende diensten. Aankoop en herstelling van meubelen.	55
	AFDEELING 4. — Toezicht over ontvangsten en uitgaven.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	56
	HOOFDSTUK IV.	
	AMBT VAN DE DIENSTEN DER ELECTRICITEIT.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	57
	Bezoldiging van de werklieden en andere lagere bedienden, allerhande vergoedingen, bezuinigings- en regelmatigheidspremiën.	58
13,210,650 »	Kantoorbehoefden, drukwerk, boekerij, meubelen, verwarming, verlichting, belastingen, huurkosten van lokalen, kleine uitgaven. — Deelneming van het Belgisch electrotechnisch Comité aan de internationale electriciteitscommissie, enz	59
	Verbruiksvoorwerpen voor den dienst, het onderhoud en de herstelling der elektrische inrichtingen en der vetgasfabrieken; onderhoud en vernieuwing der wegen en gebouwen der buurtlijn van Bergen Boussu	60

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Betrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
MARINE.		
61	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine — Commissions.	6,963,471 »
62	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	4,588,626 »
63	Remises. — Suppléments et indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine, primes d'arrestations aux agents de la police maritime, vacations aux sauveteurs. (Crédit non limitatif).	3,763,200 »
64	Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche.	1,482,800 »
65	Traction et matériel	7,380,450 »
CHAPITRE VI.		
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES		
SECTION 1^{re}. — Services communs.		
66	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	202,800 »
67	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	629,604 »
68	Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc.	410,000 »
SECTION 2 — Postes.		
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	23,769,085 »
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	39,488,358 »
71	Traitements, salaires et indemnités des agents payés à la tâche ou à la journée	1,813,827 »
72	Part d'intervention de l'Administration des Postes dans les frais d'habillement des facteurs	1,597,260 »
73	Transport des dépêches	841,030 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	
	HOOFDSTUK V	
	ZEEWEZEN	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten — Hoogere Raad van het Zeewezen, — Commissiën.	61
	Jaarwedde, werkloon, vergoeding, reiskosten, enz., van de benoemde bedienden of van de bedienden betaald per stuk, per dag of per maand; vergoedingen aan onbezoldigde bedienden	62
23,180,547 »	Uitkeeringen. — Bijloonen en vergoedingen voor lootsen en andere bedienden van het Zeewezen, premien voor aanhoudingen aan de agenten der zeepolitie, loon aan de redders. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	63
	Toelagen voor de practische en theoretische opleiding van zeelieden. — Toezicht over de visscherij.	64
	Trekdienst en materieel	65
	HOOFDSTUK VI.	
	POSTERIJEN, TELEGRAAF EN TELEFOON.	
	AFDEELING 1. — Gemeenschappelijke diensten.	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	66
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	67
	Materieel, werktuigen, gereedschap, allerlei, enz.	68
	AFDEELING 2. — Posterijen	
	Jaarwedde van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	69
	Jaarwedde van en vergoeding voor de brievenbestellers en andere lagere bedienden	70
	Jaarwedde en werkloon van en vergoedingen voor bij de taak of per dag betaalde bedienden.	71
	Aandeel van het Bebeer van Posterijen in de kleedingskosten der brievenbestellers	72
	Vervoer van de postpakketten	73

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE, POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
74	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Credit non limitatif</i>)	120,000 »
75	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Credit non limitatif</i>)	10 000 »
76	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales)	7,566,630 »
77	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 »
78	Bonification d'un intérêt annuel de 3 % sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes chèques postaux. (<i>Credit non limitatif</i>)	22,500 »
SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
79	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	20,149,090 »
80	Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,966,318 »
81	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	3,805,000 »
82	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (accidents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	14,000 »
83	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	4,500 »
84	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 81 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	60,000 »
CHAPITRE VII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	300,000 »

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TELEGR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VÓORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.	
412,473,252 »	Vergoedingen te betalen aan de vergunninghouders of ondernemers van de geregelde transatlantische stoomvaartdiensten, krachtens bijzondere verdragen of overeenkomsten, als toelage, gewaarborgde minste opbrengst, premiën voor geregelde vaart, uitkeering van looosgelden buiten België betaald. (<i>Onbepaald krediet</i>)	74	
	Vergoedingen en uitkeeringen wegens aan de post toevertrouwde beleggingen, zendingen en invorderingen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	75	
	Materieel, kantoorbehoefden, huur- en bureelkosten; vergoedingen desvoorkomend te verleenen aan gewezen bedienden welke slachtoffers zijn geweest van ongevallen in dienst, aan hunne weduwen, kinderen of familiën. Papier, inkt en verschillende voorraad (vervaardiging van postwaarden.)	76	
	Aandeel van het Beheer in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	77	
	Vergoeding van een jaarlijkschen interest van 5 % op de waarborgstorting door de houders van postcheckrekeningen. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	78	
	AFDEELING 3. — Telegraaf en telefoon.		
	Jaarwedge van en vergoeding voor de ambtenaren en beambten	79	
	Bezoldiging van de bedienden, betaald per stuk, per dag of per maand	80	
	Onderhoud van de lijnen en kantoren; verscheidene benooidigheden	81	
	Vergoedingen voortvloeiende uit de exploitatie van telegraaf- en telefoondiensten (ongevallen aan personen, schade aan eigendommen, diefstal van materieel, enz.)	82	
	Aandeel in de kosten van het Internationaal Bureel te Bern.	83	
	Aandeel van België in de kosten van onderhoud en vernieuwing van de Engelsch-Belgische onderzeesche telegraaf- en telefoonkabels. (De kredieten, opgenomen in artikelen 81 en 82, kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van het ene artikel naar het andere overgebracht.)	84	
	HOOFDSTUK VII.		
	WACHTGELDEN.		
300,000 »	Jaarwedge van de ambtenaren en beambten die bij algemeenen maatregel of voor een onbepaalden tijd op wachtgeld zijn gesteld.	85	

TABLEAU X. — MIN. DES CHEM. DE FER, MARINE POSTES ET TÉL.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII.	
	PENSIONS.	
86	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1er janvier de la même année. (<i>Credit non limitatif</i>)	85,000 »
	CHAPITRE IX.	
	SECOURS.	
87	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	250,000 »
	CHAPITRE X.	
	CAISSE DES OUVRIERS.	
88	Subside à la Caisse des ouvriers du Département des Chemins de fer	6,044,369 »
	CHAPITRE XI.	
89	Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1905 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,400,000 »
	CHAPITRE XII.	
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
90	Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 87. — Commissions d'examen — Dépenses imprévues non libellées au Budget	70,000 »
	Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 19, 24, 30, 35, 38, 42, 49, 56, 57, 61, 66, 69 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE XIII.	
91	Subside pour le ravitaillement	2,000,000 »
92	Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc.	3,385,000 »
	TOTAL DU TABLEAU X (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes) fr.	

TABEL X. — MIN. VAN SPOORW., ZEEW., POSTER. EN TEL.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII</p> <p style="text-align: center;">PENSIOENEN.</p> <p>83,000 » Eerste termijn der pensioenen, te verleen en aan ambtenaren en beambten, en aanvang nemende in 1920 of vóór den 1^{en} Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IX.</p> <p style="text-align: center;">HULPGELDEN.</p> <p>250,000 » Hulp gelden aan gewezen ambtenaren en beambten, evenals aan loontrekkende werklieden, aan hunne vrouwen, weduwen, kinderen of gezinnen, die in een behoeftigen toestand verkeeren.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK X.</p> <p style="text-align: center;">WERKLIEDENKAS.</p> <p>6,044,369 » Toelage aan de Werkliedenkas van het Departement van Spoorwegen</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XI.</p> <p>1,400,000 » Uitvoering der verplichtingen van het Departement ingevolge de wet van 24 December 1905 op de vergoeding der schade voortvloeiende uit arbeidsongevallen. (Onbepaald krediet.)</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XII.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHEIDENE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>70,000 » Hulp gelden bij uitzondering te verleen en aan andere personen dan die bedoeld bij artikel 87. — Examen-commissiën. — Onvoorziene uitgaven niet beschreven in de Begrooting.</p> <p>814,982,413 » De kredieten, opgenomen in artikelen 2, 7, 12, 19, 24, 30, 36, 38, 42, 49, 86, 87, 61, 66, 69 en 79 kunnen, volgens de behoeften van den dienst, vereenigd worden en van een dier artikelen naar de andere overgebracht.</p> <p>TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.</p>	86 87 88 89 90
	<p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK XIII.</p> <p>5,385,000 » Toelage voor bevoorrading</p> <p>Zeewezen — Vernieuwing van het drijvend materieel, enz.</p> <p>TOTAAL VAN TABEL X (Ministerie van Spoorwezen, Zeewezen, Posterijen en Telegrafen)</p>	91 92
817,367,413 »		

(148)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU X

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

BUDGET DE L'EXERCICE 1920

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE I^{er}.						
Section I^{re}. — Administration centrale						
1	a.	Traitement du ministre fr. 21,000				
	b.	Frais de représentation 9,000				
<i>Secrétariat général. Services des traductions. Comité supérieur de contrôle. Conseil d'appel, etc.</i>						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :						
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">GRADES.</th> <th style="width: 15%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 25%;">Dépenses</th> </tr> </thead> </table>	GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses			
		Services généraux :				
a.		Secrétaire général 17,500 à 19,000	1			
		Directeur général 16,000 à 18,400	2			
		Inspecteur général 16,000 à 18,400	1			
		Directeur d'administration 14,000 à 16,000	2			
		Inspecteur de direction 10,000 à 14,000	5			
		Greffier en chef 10,000 à 14,000	1			
		Inspecteur 8,200 à 10,600	2			
		Chef de division 8,200 à 10,600	8			
		Greffier 8,200 à 10,600	1			
		Chef de bureau 7,600 à 8,800	1			
		Contrôleur 5,800 à 8,800	6			
		Sous-chef de bureau 6,400 à 8,200	9			
		Bibliothécaire 5,800 à 8,800	1			
		Commis-chef 5,800 à 7,000	7			
		Commis, commis d'ordre, agréé, etc. 5,000 à 5,800	25			
		Chef-garde 4,000 à 5,250	1			
		Chef facteur de station 4,250 à 5,250	1			
		Chef expéditionnaire 4,750 à 5,800	2			
		Ingénieur principal 8,200 à 11,500	1			
		Services des traductions :				
b.		Chef de service 10,000 à 14,000	1			
		Chef de division 8,200 à 10,600	2			
		Traducteur-chef 6,400 à 8,200	10			
		Traducteur et traducteur agréé 5,000 à 5,800	20			
		Contrôleur 5,800 à 8,800	1			
		Comité supérieur de contrôle :				
c.		Directeur de service 10,000 à 14,000	1			
		Commis-chef 5,800 à 7,000	1			
		Commis 5,000 à 5,800	2			
		Expéditionnaire 5,000 à 4,500	5			
		Commissaire de surveillance principal 8,200 à 10,600	1			
		Commissaire de surveillance 5,800 à 8,800	4			
		Sous-commissaire 4,000 à 5,800	8			
		Agent de surveillance 5,000 à 5,500	15			
		Contrôleur de travaux 5,800 à 8,800	2			
		Contrôleur adjoint 4,000 à 5,800	4			
		Agent de contrôle 5,000 à 5,500	8			
		TOTAL	162			
		La dépense totale du litt. c est de 288,600 francs; le Département des Chemins de fer, etc., en supporte la moitié; le Département des Travaux publics le quart, et le Département de la Guerre le quart restant.				
		À REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	21,000	»	»	
9,000	9,000	»	»	
1,413,130	840,000 60,000	513,130	»	ART. 2. — Augmentation résultant du relèvement du taux des traitements. Extension du personnel du Comité supérieur de contrôle. Une partie du crédit de 1919, 60,000 francs, est transférée à l'article 7.
1,443,130	930,000	513,130	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS bloqués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AGGRAVATION.	DIMINUTION	
1,443,130	930,000	513,130	»	
160,000	120,000	40,000	»	(1) Y compris une somme de 60,000 francs provenant de la suppression de l'article 3 (ancien) : <i>Frais de route et de séjour, missions des membres du Comité supérieur de contrôle.</i>
1,603,130	1,050,000	513,130	»	ART. 3. -- Relèvement du taux des traitements et salaires.

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT.	fr.
		Matériel, etc. :			
		Services généraux :			
	a.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, d'insignes et diplômes pour décorations, etc.	fr.	97,500	
	b.	Chauffage, éclairage, eau		50,000	
4	c.	Travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel et aux locaux occupés par le Secrétariat général, mobilier, loyer de locaux, menues dépenses. — Entretien et réparation d'automobiles		60,000	
		Comité supérieur de contrôle :			
	d.	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achat de livres, etc.	12,000		
	e.	Chauffage, éclairage, eau, loyer de locaux, mobilier, menues dépenses, etc.	13,000		
		La dépense totale est de	fr.	25,000	
		La part du Département est de		12,500	
5	»	Honoraires des avocats			
6	»	Encouragements aux associations professionnelles d'agents			
		Section 2. — Service de presse et de publicité.			
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés, etc. :			
			Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		GRADES.			
		Directeur	12,600	1	
		Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	1	
7		Chef de bureau	7,600 à 8,800	1	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	1	93,800
		Contrôleur	5,800 à 8,800	1	
		Commis-chef	5,800 à 7,000	1	
		Commis, commis d'ordre, expéditionnaire, etc.	5,000 à 5,800	10	
		TOTAL.		16	
	b.	Indemnités de résidence			10,320
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire et déplacements. — Secours			17,800
	a.	Traitements, salaires et indemnités des huissiers, messagers, concierges, etc. :			
			Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		GRADES.			
		Huissier.	2,900 à 4,800	1	
		Messager	2,900 à 5,500	2	
		Concierge	1,500	1	14,200
		Écureuse	1,800	1	
		TOTAL.		5	
	b.	Indemnités de résidence			2,000
	c.	Indemnités pour travail extraordinaire, secours, etc.			1,800
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
1,603,130	1,050,000	553,130	»	
220,000	220,000	»	»	ART. 4. — Transfert à l'article 9 : 20,000 francs.
220,000	131,000	89,000	»	ART. 5. — Réorganisation du Service des avocats. Relèvement des honoraires.
5,000	5,000	»	»	
121,920	60,000	61,920	»	ART. 7. — Un premier crédit de 60,000 francs avait été prévu en 1919, à l'article 2, pour la création du service de Presse et de Publicité. L'augmentation de 61,920 francs se justifie par l'organisation de ce service et le relèvement des traitements.
18,000	»	18,000	»	ART. 8. — Création et organisation du service.
2,188,050	1,466,000	722,050	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
9	»	Matériel, fournitures de bureau, imprimés pour le service, chauffage, éclairage, mobilier, loyers des locaux, etc.		
10	»	Publicité commerciale		
11	»	Courtages de publicité		
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.				
Chemins de fer.				
PREMIÈRE SECTION.				
SERVICES COMMUNS.				
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :				
a.	Haute surveillance. — Service général.			
b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs.			
GRADES.		Traitements annuels	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
			litt. a litt. b	
	Administrateur-président	17,500 à 19,000	1 »	
	Administrateur	16,000 à 18,400	1 »	
	Inspecteur général	16,000 à 18,400	1 »	
	Directeur d'administration	14,000 à 16,000	2 »	
	Ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	1 »	
	Ingénieur en chef, inspecteur de direction	10,000 à 14,000	1 »	
	Inspecteur de direction et directeur de service	10,000 à 14,000	6 1	
	Inspecteur	8,200 à 10,600	3 »	
	Chef de division	8,200 à 10,600	12 2	
	Conseiller juridique	7,600 à 10,600	1 »	
	Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	» 1	
	Chef de bureau (administration centrale)	7,600 à 8,800	1 »	
	Chef de bureau	7,600 à 8,800	1 »	Litt. a . . fr. 976,500
	Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	18 2	Litt. b . . . 490,200
	Chef de dépôt principal et chef de fabrication principal	7,000 à 8,200	» 5	
	Expert comptable	5,500 à 8,800	1 »	
	Commissaire de surveillance	5,800 à 8,800	1 »	
	Vérificateurs	5,000 à 6,700	5 »	
	Commis-chef	5,800 à 7,000	8 1	
	Commis	5,500 à 5,800	46 4	
	Commis d'ordre	5,000 à 5,250	9 10	
	Premier chef facteur de station	5,250 à 6,500	1 »	
	Facteur de station principal et facteur de station	5,000 à 4,500	2 1	
	Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	8 »	
	Expéditionnaire	5,000 à 4,500	6 »	
	Dessinateur-traceur	4,500 à 5,250	» 1	
	Agréé principal et agréé	2,800 à 4,000	20 10	
	TOTAL		165 56	
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,188,050	1,466,000	722,050	»	
65,000	20,000	45,000	»	ART. 9. — Transfert de l'article 4 : 20,000 francs. Achat de meubles pour l'installation du Service, constitution de réserves de papiers, etc.
426,500	394,000	32,500	»	
200,000	»	200,000	»	ART. 10. — Extension de la réclame en Angleterre, majoration du coût des insertions, etc. Le crédit de 594,000 francs faisait l'objet de l'article 28 du budget de 1919.
2,879,550	1,880,000	999,550	»	ART. 11. — Commissions à allouer aux agences de publicité autorisées à recruter des annonces payantes à insérer dans les publications officielles.
AUGMENTATION. fr.		999,550		
1,418,300	757,000	661,300	»	ART. 12. — Cette augmentation résulte du relèvement des taux des traitements et du recrutement d'agents nouveaux pour combler les vides du cadre.
1,418,300	757,000	661,300	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,418,300	757,000	661,300	»	
476,545	210,170	266,375	»	ART. 13. — Augmentation justifiée par le relèvement des salaires et par des extensions de personnel nécessitées par les besoins du service.
6,000,000	3,600,000	2,400,000	»	ART. 14. — Augmentation du prix des matières, du coût des impressions, reliures, etc.
265,500	265,500	»	»	
8,160,345	4,832,670	3,327,675	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
16	•	Secours exceptionnels aux ouvriers		
		Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales: — Congrès des chemins de fer :		
17	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. fr.	18,000	
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000	
18	•	Honoraires des médecins pour visites, examens approfondis, contre-visites, etc., n'intéressant pas la Caisse des ouvriers. Cours de brancardiers		
DEUXIÈME SECTION.				
VOIES ET TRAVAUX.				
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :				
		Direction centrale du service.		
a.		Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux.		
b.				
		TRAITEMENTS	Nombre	Dépenses par littera.
		annuels.	d'agents.	
			litt. a	litt. b
		Administrateur	1	»
		Inspecteur général	1	»
		Directeur d'administration	5	»
		Ingénieur en chef, directeur de service	5	20
		Ingénieur principal	4	18
		Ingénieur	2	26
		Chef de section principal	2	80
		Chef de section	2	128
		Architecte en chef, directeur de service	1	»
		Architecte principal	»	8
		Architecte	»	8
		Inspecteur de direction	2	»
		Inspecteur	1	1
		Chef de division	15	»
		Chef de division de dessin	1	»
		Chef de bureau principal	»	8
19		Chef de bureau principal de dessin	»	1
		Chef de bureau	3	12
		Chef de bureau de dessin	»	1
		Contrôleur	5	»
		Sous-chef de bureau	11	22
		Sous-chef de bureau de dessin	»	7
		Commis-chef	12	51
		Dessinateur-chef	5	22
		Commis principal	51	158
		Commis		
		Dessinateur principal	»	107
		Dessinateur		
		Surveillant principal	»	2
		Surveillant	»	9
		Commis d'ordre	9	88
		Dessinateur expéditionnaire	8	87
		Agréé principal et agréé	12	44
		TOTAL	150	885
				Litt. a 846,994
				Litt. b 3,417,134
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,160,345	4,832,670	3,327,675	»	
450,000	64,000	86,000	»	ART. 16. — L'augmentation de crédit demandée pour l'exercice 1920 est destinée à faire face à des demandes de secours plus nombreuses prévues pour cet exercice.
23,000	23,000	»	»	
125,000	125,000	»	»	
5,289,125	3,973,000	1,316,125	»	ART. 19. — Augmentation des dépenses provoquée par le relèvement des rémunérations et par des transformations d'emplois nécessitées par les exigences du service.
13,747,470	9,017,670	4,729,800	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT fr.	
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires	fr.	110,000	
d.		Frais de déplacements, de tournées, de voyage et de mission		433,000	
e.		Indemnités, intérim, etc.		30,000	
f.		Indemnités de résidence		450,000	
a.		Rémunérations des agents de surveillance et de la police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) :			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Contre-maître	4,100 à 5,600	44	
		Surveillant	5,650 à 5,500	100	
		Piqueur de 1 ^{re} classe	5,500 à 5,000	95	
		Piqueur de 2 ^e classe	5,300 à 4,400	274	
		Garde excentrique et garde cabine A	2,907 à 5,458	1,861	
		Garde excentrique et garde cabine B	2,760 à 5,274	2,210	
		Garde excentrique et garde cabine C	2,760 à 5,182	770	
		Garde-barrières, excentriques et signaux	2,760 à 5,182	897	
		Garde-barrières (postes importants)	2,760 à 5,182	148	
		Garde-block	2,760 à 5,182	602	
		Garde-route	2,725 à 2,907	6	
		Garde-barrières	2,725 à 2,907	725	
		Garde-tranchées	2,725 à 2,907	8	
		Garde-tunnels	2,725 à 2,977	1	
		Garde-dépôt	2,999 à 5,566	44	
		Pontonnier A	2,907 à 5,458	40	
		Pontonnier B	2,760 à 5,274	29	
		Pontonnier C	2,760 à 5,182	1	
		Aide pontonnier pilote	2,760 à 5,182	29	
		Veilleur de nuit	2,725 à 2,907	8	
		Magasinier	2,999 à 5,566	4	
		Messenger-classeur	2,160 à 5,950	122	
		Nettoyeur lampiste	2,760 à 5,182	22	
		Boute-feu	2,760 à 5,274	16	
		Concierge-écureuse	1856	15	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), logées	531 à 918	1,771	
		Garde-barrières femme (barrières ouvertes), non logées	734 à 1,102	501	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), logées	734 à 1,102	754	
		Garde-barrières femme (barrières fermées), non logées	918 à 1,285	50	
		Garde-block femme (barrières ouvertes), logées	1,102 à 1,469	60	
		Garde-block femme (barrières ouvertes), non logées	1,285 à 1,652	35	
		Garde-block femme (barrières fermées), logées	1,285 à 1,652	133	
		Garde-block femme (barrières fermées), non logées	1,469 à 1,856	8	
		TOTAL		11,577	38,651,531
b.		Indemnités de résidence			2,310,000
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :			
a.		Fournitures de billes et bois spéciaux	fr.	6,500,000	
b.		Fournitures de rails et accessoires			8,500,000
c.		Fournitures et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, ponts à peser les wagons et les locomotives			3,500,000
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
13,747,470	9,017,670	4,729,800	»	
37,961,531	16,168,991	21,792,540	»	ART. 20. — L'accroissement des dépenses résulte du relèvement des salaires et des extensions de personnel reconnus nécessaires pour assurer l'exécution du service.
18,500,000	19,200,000	»	700,000	ART. 21. — Crédit mis en rapport avec les nécessités prévues pour 1920.
70,209,001	44,386,661	26,822,340	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
	a.	Salaires des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, le renouvellement des rails et accessoires, du ballast, etc.			
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses.
		Agent réceptionnaire	5,500 à 5,900	52	
		Monteur-électricien	5,641 à 5,018	25	
		Mécanicien-électricien	5,182 à 4,559	15	
		Poseur-électricien	5,182 à 4,559	121	
		Horloger	5,182 à 4,559	9	
		Ajusteur	5,091 à 5,825	146	
		Chef-poseur	5,091 à 5,550	47	
		Chef-nettoyeur	5,050 à 5,050	1	
		Machiniste	2,000 à 5,500	2	
		Chauffeur	5,050 à 5,500	1	
		Ebéniste	5,091 à 5,825	3	
		Forgeron	2,999 à 5,641	114	
		Plombier-zingueur	2,999 à 5,641	47	
22		Menuisier	2,999 à 5,641	187	
		Charpentier	2,999 à 5,641	18	
		Maçon	2,000 à 5,641	114	
		Agent-trieur	2,999 à 5,641	5	
		Paveur	2,907 à 5,458	79	
		Peintre	2,907 à 5,458	74	
		Vitrier	2,007 à 5,458	1	
		Couvreur	2,907 à 5,458	10	
		Chef-piocheur { a. Postes importants	2,099 à 5,566	872	
		b. Postes faciles	2,990 à 5,274	668	
		Manceuvre	2,725 à 2,907	2	
		Aide-ajusteur	2,760 à 5,182	41	
		Aide-forgeron	2,760 à 5,091	54	
		Aide-plombier	2,725 à 2,907	1	
		Aide-charpentier	2,725 à 2,907	1	
		Aide-maçon	2,725 à 2,907	1	
		Aide-paveur	2,725 à 2,907	14	
		Aide-poseur électricien	2,760 à 5,182	10	
		Piocheur	2,725 à 2,907	7,472	
		Écureuse	1,850	69	
		TOTAL		10,250	36,997,170
	b.	Indemnités de résidence			2,095,000
		Outils, ustensiles et objets divers, loyers de locaux; travaux d'amélioration, d'entretien et de renouvellement des bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :			
	a.	Réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature; fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc.			fr. 17,000,000
23	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc.			1,000,000
	c.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État			1,000,000
	d.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art, ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc.			1,000,000
		A REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,209,001	44,386,661	26,522,340	700,000	
39,092,170	15,303,742	23,788,428	»	ART. 22. — L'accroissement des dépenses résulte du relèvement des salaires et des renforts de personnel nécessaires pour la réduction des prestations.
20,000,000	15,900,000	4,100,000	»	ART. 23. — L'augmentation du crédit est justifiée par la nécessité d'exécuter en 1920 d'importants travaux d'entretien et de remise en bon état des bâtiments, voies et dépendances des stations, ainsi que par la hausse constante du prix de la main-d'œuvre, la rareté et le coût élevé des matériaux.
129,301,171	75,590,403	54,410,768	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT fr.	
		TROISIÈME SECTION. TRACTION ET MATÉRIEL.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :							
a.		Direction centrale du service.					
b.		Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations ; approvisionnement.					
c.		Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.					
d.		Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
GRADES.			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
	Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
	Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
	Directeur d'administration	14,000 à 18,000	4	»	»	»	
	Ingénieur en chef, inspecteur de direction et ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	9	8	7	»	
	Ingénieur principal	8,200 à 11,500	9	8	2	»	
	Ingénieur	5,500 à 8,200	3	26	10	»	
	Chef de section principal	7,000 à 10,600	7	12	5	»	
	Chef de section	5,900 à 7,000	5	25	18	»	
	Chimiste en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	»	»	»	1	
	Chimiste principal de 1 ^{re} classe	7,000 à 11,500	»	»	»	1	
	Chimiste de 2 ^e classe et adjoint	4,500 à 7,000	»	»	»	9	
	Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	2	»	»	»	
	Inspecteur	8,200 à 10,600	3	»	»	»	Litt. a.
	Contrôleur principal	8,200 à 10,000	1	2	»	»	1,631,055
	Contrôleur	5,800 à 8,800	6	7	»	»	
	Chef de division	8,200 à 10,600	15	»	»	»	
	Chef de division (dessin)	8,200 à 10,000	2	»	»	»	Litt. b.
	Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	3	4	»	2,988,035
	Chef de bureau (direction)	7,600 à 8,800	3	»	»	»	
	Chef de bureau (direction de service)	7,600 à 8,800	»	5	4	»	
	Chef de bureau (remises)	7,000 à 8,800	»	12	»	»	Litt. c.
	Chef de bureau de dessin	7,600 à 8,800	2	»	»	»	539,610
	Chef de bureau (atelier central)	7,600 à 8,800	»	»	1	»	
	Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	25	10	5	»	
	Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	2	»	2	»	Litt. d.
	Commis-chef	5,800 à 7,000	28	43	10	»	499,000
	Dessinateur chef	5,800 à 7,000	4	1	3	»	
	Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	»	»	0	
	Chef de dépôt	5,800 à 7,000	»	»	»	3	
	Commis principal et commis	5,500 à 5,800	57	167	49	21	
	Dessinateur principal et dessinateur	5,600 à 5,800	19	1	12	»	
	Commis d'ordre	3,000 à 3,250	26	110	54	17	
	Dessinateur expéditionnaire	5,000 à 5,250	5	4	15	»	
	Dessinateur traceur	4,500 à 5,250	1	2	7	»	
	Premier chef facteur	5,250 à 6,500	»	»	1	»	
	Chef facteur principal	4,250 à 5,250	1	1	»	2	
	Facteur de station principal et facteur de station	3,000 à 4,500	1	3	4	2	
	Agréé principal et agréé	2,800 à 4,600	50	167	50	44	
	Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	1	»	»	1	
	Officier de police principal	4,250 à 5,250	»	2	»	»	
TOTAL			275	615	246	109	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
129,304,171	75,590,403	54,410,768	700,000	
6,667,700	4,112,000	2,555,700	»	ART. 24. — Augmentation provoquée par le relèvement du barème des traitements, les renforts de personnel nécessaires pour la réduction des prestations et les transformations d'emplois nécessitées par les exigences du service.
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					REPORT. . . . fr.	
							fr. 150,000	
e.		Indemnités pour travaux supplémentaires.					300,000	
f.		Frais de déplacements, de tournées, de voyages et de missions					75,000	
g.		Indemnités diverses, intérim.					465,000	
h.		Indemnités de résidence						
		Rémunérations des ouvriers :						
a.		Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins).						
b.		Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport.						
c.		Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel.						
d.		Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).						
		GRADES.	Salaires par an	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.
				litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
		Chef d'atelier	6,500 à 7,400	»	18	1	»	
		Surveillant principal d'éclairage	5,900 à 6,800	»	1	»	»	
		Machiniste instructeur principal	5,900 à 6,800	2	»	»	»	
		Machiniste instructeur	4,100 à 5,600	146	»	»	»	
		Surveillant de voiture surveillant d'éclairage, surveillant du frein Westinghouse et du chauffage à la vapeur, contre-maitre	4,100 à 5,600	»	208	»	»	
		Machiniste de locomotive	3,350 à 3,000	5,827	»	»	»	
		Brigadier visiteur, brigadier électricien, bri- gadier homme de métier, visiteur de loco- motive.	3,650 à 4,400	»	335	»	»	
		Conducteur électricien	3,350 à 4,400	3	»	»	»	
		Brigadier serre-frein	3,350 à 4,400	37	»	»	»	
		Brigadier nettoyeur	3,200 à 4,400	»	10	»	»	
		Agent réceptionnaire	3,200 à 4,400	»	»	12	»	
		Brigadier guide	3,200 à 4,100	15	»	»	»	
		Préparateur de laboratoire	3,800 à 4,100	»	»	5	»	
		Chef ajusteur électricien, chef chaudronnier (locomotives), chef forgeron (locomotives)	5,274 à 4,008	»	22	»	»	
		Chef visiteur de matériel.	3,200 à 3,050	»	75	»	»	
		Chef ajusteur (locomotives), chef appareilleu- gazier, chef tourneur	3,182 à 3,916	»	191	1	»	
		Chef ajusteur (voitures et wagons), chef gar- nisseur, chef menuisier (voitures), chef peintre (locomotives et voitures)	3,090 à 3,825	»	55	»	»	
		Visiteur de matériel	3,050 à 3,800	»	857	»	»	
		A REPORTER.		5,730	1,768	19	»	
							A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRATURE des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.		
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents				Dépenses par littéra.
				litt. a	litt. b	litt. c	litt. d	
25		Ajusteur électricien, chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), forgeron (locomotives).	REPORT.	5,750	1,768	10	»	Litt. a.
			2,000 à 3,755	»	712	»	»	62,547,793
		Électricien	3,050 à 3,050	»	21	»	»	Litt. b.
		Chef manœuvre	3,050 à 3,650	»	»	2	247	23,324,680
		Aide-électricien, ajusteur (voitures et wagons), bourrelier, ferblantier-lampiste, maçon, menuisier (locomotives et wagons), peintre (locomotives et voitures), préparateur, riveur (wagons), tourneur (voitures et wagons).	2,815 à 3,550	»	844	»	»	Litt. c.
								352,665
		Chauffeur	3,050 à 3,500	5,527	»	»	»	Litt. d.
		Chef serre-frein	3,050 à 3,500	54	»	»	»	25,235,034
		Machiniste de machine fixe, machiniste de machine d'atelier, peintre et magasinier	2,900 à 3,500	»	»	16	285	
		Chef veilleur, chef nettoyeur, chef lampiste	2,900 à 3,500	»	»	»	99	
		Ajusteur (locomotives), appareilleur-gazier, forgeron (voitures et wagons), garnisseur, menuisier (voitures), tourneur (locomotives).	2,898 à 3,641	»	3,570	»	»	
		Ouvrier aux machines-outils	2,751 à 3,458	»	269	»	»	
		Chef bacheur	2,898 à 3,458	»	1	»	»	
		Aide-préparateur de laboratoire	2,900 à 3,550	»	»	3	»	
		Nettoyeur de voiture ambulant	2,900 à 3,550	»	»	»	56	
		Guide des plans	2,900 à 3,550	»	45	»	»	
		Serre-frein	2,900 à 3,550	3,847	»	»	»	
		Bacheur	2,724 à 3,274	»	4	»	»	
		Garnisseur de coussinets	2,815 à 3,182	»	9	»	»	
		Réparateur de chaufferettes	2,724 à 3,182	»	6	»	»	
		Aide-forgeron, aide-chaudronnier, aide-riveur, aide-appareilleur-gazier	2,724 à 3,090	»	480	»	»	
		Lampiste	2,724 à 3,090	»	»	»	897	
		Chauffeur de machine fixe, chauffeur de locomotive d'atelier	2,900 à 3,050	»	»	2	79	
		Veilleur-portier	2,750 à 3,050	»	»	1	162	
		Manœuvre et chaufferettier	2,724 à 2,999	»	»	56	4,979	
	Nettoyeur de locomotives et nettoyeur de voitures	2,724 à 2,898	»	»	»	2,018		
	Apprenti	918 à 1,856	»	41	»	»		
	Huissier, chef classeur	3,500 à 3,950	»	»	1	50		
	Messager, classeur	2,750 à 3,550	»	»	1	26		
	Aide-messager et aide-classeur	2,100 à 2,560	»	»	»	2		
	Écureuse	2,100	»	»	1	10		
	TOTAL		13,201	7,725	102	9,790		
	e. Indemnités de résidence						4,000,000	
	Primes d'économie et de régularité :							
	a. Pour économie constatée dans la consommation du combustible, des matières de graissage et du gaz d'éclairage fr.						2,620,691	
	b. Pour la conservation des moteurs et encourager la marche régulière des convois						2,676,182	
	c. Pour économie constatée dans la consommation des matières d'éclairage						183,666	
	d. Primes de parcours pour les surveillants des voitures						6,000	
	e. Pour intéresser le personnel de direction et de surveillance des ateliers à la bonne marche des travaux						339,912	
							A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
135,968,871	79,702,403	56,966,468	700,000.	
115,480,172	46,590,698	68,889,474	»	ART. 25. — La majoration de dépenses résulte du relèvement des salaires, des extensions de personnel à réaliser pour l'octroi du repos hebdomadaire et de la journée de 8 heures et pour l'entretien et la réparation du matériel.
5,826,451	3,818,626	2,007,825	»	ART. 26. — L'augmentation provient : a) De ce que la prime est proportionnelle au prix des combustibles et des matières de graissage lesquels sont en forte augmentation; - b) De l'accroissement du trafic; c) Des extensions de personnel participant aux primes.
257,275,494	130,111,727	127,863,767	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
27	a.	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :					
		Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.			fr. 151,100,000		
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation			7,460,000		
28	a.	Entretien, réparation et renouvellement du matériel :					
		Matériaux pour entretien, réparation et amélioration des locomotives, tenders, voitures, wagons, bâches, etc.			fr. 42,000,000		
	b.	Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons			3,000,000		
		Salaires pour l'entretien, la réparation, le renouvellement du matériel et la fabrication des coupons :					
	a.	Main-d'œuvre pour la réparation, etc. du matériel.					
	b.	Fabrication des coupons.					
	c.	Agents en service général.					
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
				litt. a.	litt. b.	litt. c.	
		Chef d'atelier	6,050 à 7,400	8	»	»	
		Contre-maitre	4,100 à 5,600	69	»	»	
		Chef marteleur	4,284 à 5,018	4	»	»	
		Conducteur de presse	3,458 à 5,018	»	1	»	
		Surveillant de garage d'automobiles	4,100 à 5,600	»	»	1	
		Chauffeur de voitures	4,162 à 5,248	»	»	7	
		Brigadier homme de métier	3,650 à 4,400	106	»	»	
		Chauffeur de camions	3,825 à 4,100	»	»	13	
		Chef chaudronnier (locomotives), chef forgeron (locomotives), chef monteur	3,274 à 4,008	244	»	»	
		Chef ajusteur (locomotives), chef fondeur en fer, chef forgeron (voitures et wagons) chef modeleur, chef mouleur en fer, chef tourneur (locomotives)	3,182 à 3,916	46	»	»	
		Chef ajusteur (voitures et wagons), chef fondeur en cuivre, chef garnisseur, chef menuisier (voitures), chef mouleur en cuivre, chef noyauteur, chef-peintre (locomotives et voitures), chef riveur (wagons)	3,090 à 3,825	104	»	»	
		Ajusteur électricien, chaudronnier en fer et en cuivre (locomotives), chef bourrelier, chef caleur, chef ferblantier-lampiste, chef menuisier (locomotives et wagons), chef ouvrier aux machines-outils, chef rebandageur, chef vannier, fondeur en fer, forgeron (locomotives), graveur, marteleur, modeleur, mouleur en fer, tailleur de limes	2,909 à 3,733	1,067	»	»	
		A REPORTER.	1,648	1	»	21	
							A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
257,275,494	150,411,727	127,863,767	700,000	
158,560,000	115,668,000	42,892,000	»	ART. 27. — L'augmentation est la conséquence de l'extension du trafic et de la hausse du prix des combustibles.
47,000,000	45,000,000	2,000,000	»	ART. 28. — Renouvellement des locomotives, tenders, voitures et wagons.
462,835,494	290,779,727	172,755,767	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.
			Litt. a	Litt. b	Litt. c		
			REPORT. . . . fr.				
			REPORT. . .	1,648	1	21	
29		Ajusteur (locomotives), fondeur en cuivre, forgeron (voitures et wagons), garnisseur, menuisier (voitures), mouleur en cuivre, premier chauffeur aux fours à remanier, tourneur (locomotives)	892,8 à 3,641	3,285	»	»	Litt. a.
		Chef manœuvre	3,050 à 3,630	»	»	30	28,035,089
		Huissier	3,500 à 3,950	»	»	15	
		Ajusteur	2,898 à 3,041	4	»	»	Litt. b. 64,435
		Chef veilleur	2,900 à 3,500	»	»	6	
		Machiniste de machines fixes, machiniste de machine d'atelier, pointeur, magasinier	2,900 à 3,300	»	»	142	Litt. c. 6,029,890
		Imprimeur (atelier des coupons)	2,724 à 3,438	»	18	»	
		Chef bûcheur et noyateur en fer	2,898 à 3,438	4	»	»	
		Caleur, rebandageur, ouvrier aux machines-outils	2,724 à 3,506	764	»	»	
		Machiniste aux pilons, noyateur en cuivre, visiteur de matériel.	2,815 à 3,366	143	»	»	
		Ajusteur (voitures et wagons), appareilleur, bourrelier, conducteur de grue, de transbordeur ou de convoyeur de charbons et cendrées, ferblantier-lampiste, imprimeur (ateliers centraux), maçon, menuisier (locomotives et wagons), nickeleur, peintre (locomotives et voitures), préparateur, riveur, tonnelier, tourneur (voitures et wagons), vannier	2,815 à 3,530	1,599	»	»	
		Messageur	2,750 à 3,550	»	»	2	
		Bûcheur, cordier	2,724 à 3,274	89	»	»	
		Aide-marteleur	2,815 à 3,274	11	»	»	
		Chef peintre (wagons).	2,898 à 3,274	2	»	»	
		Aide (forgeron, chaudronnier, riveur), ébarbeur, empaqueteur, peintre (wagon)	2,724 à 3,090	1,252	»	»	
		Garnisseur de coussinets	2,815 à 3,182	10	»	»	
		Veilleur, portier.	2,750 à 3,030	»	»	63	
		Chauffeur de machine fixe et chauffeur de machine d'atelier	2,000 à 3,050	»	»	23	
		Lampiste	2,724 à 3,090	»	»	1	
		Manœuvre	2,724 à 2,999	»	»	1,771	
		Manœuvre	2,724 à 2,949	»	»	5	
		Second chauffeur à remanier	2,724 à 3,182	10	»	»	
		Apprenti	918 à 1,856	53	»	»	
		TOTAL.		8,836	19	2,079	
	d.	Indemnités de résidence					700,000
				A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
462,835,494	290,779,727	172,755,767	700,000	
34,829,414	14,498,124	20,331,290	»	ART. 29. — La majoration de dépenses résulte du relèvement des salaires, des extensions de personnel à réaliser pour l'octroi du repos hebdomadaire et de la journée de 8 heures et pour l'entretien et la réparation du matériel.
497,664,908	305,277,851	193,087,057	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
QUATRIÈME SECTION.						
TRANSPORTS.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :						
a.		Direction centrale du service des transports et du service commercial; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux.				
b.		Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises.				
c.		Trafic. Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc.				
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
GRADES.			Litt. a	Litt. b	Litt. c	
	Administrateur	16,000 à 18,400	1	»	»	
	Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
	Directeur d'administration	14,000 à 16,000	5	»	»	
	Ingénieur principal	8,200 à 11,500	1	»	»	
	Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	15	»	»	
	Directeur de service	10,000 à 14,000	»	»	11	
	Inspecteur	8,200 à 10,600	6	»	»	
	Chef de division, chef de bureau	7,600 à 10,600	27	»	»	
	Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	»	11	
	Chef de bureau (marchandises)	7,600 à 8,800	»	»	50	
	Contrôleur principal	8,200 à 10,000	»	11	»	
	Contrôleur	5,800 à 8,800	»	46	»	
	Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	48	»	20	
	Commis-chef	5,800 à 7,000	47	156	109	
	Chef de station principal	7,000 à 9,400	»	»	21	
	Chef de station de 1 ^{re} classe	7,000 à 8,800	»	»	59	Litt. a 1,979,988
	Chef de station de 2 ^e classe	5,800 à 7,000	»	»	88	
	Chef de station de 3 ^e classe	4,800 à 6,400	»	»	252	Litt. b 22,784,382
	Chef de station de 4 ^e classe	3,600 à 5,500	»	»	414	
	Receveur	4,800 à 7,000	»	»	22	Litt. c 26,386,828
	Commissaire de surveillance principal	8,200 à 10,600	»	»	1	
	Commissaire de surveillance	5,800 à 8,800	»	»	1	
	Sous-commissaire de surveillance	5,200 à 6,400	»	»	3	
	Commis principal et commis	5,500 à 5,800	64	217	1,070	
	Commis d'ordre	5,000 à 5,250	77	481	620	
	Premier chef-garde	5,250 à 6,500	5	56	2	
	Premier chef-facteur de station	5,250 à 6,500	2	»	7	
	Chef-garde principal et chef-garde	4,000 à 5,250	»	2,582	»	
	Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	4,250 à 5,250	»	»	152	
	Facteur de station principal et facteur de station	5,000 à 4,500	»	»	421	
	Garde-convoi	5,000 à 4,000	»	2,143	»	
	Officier de police principal et officier de police intérimaire	5,000 à 5,250	»	»	94	
	Agrégé principal et agrégé	2,800 à 4,000	47	»	5,482	
	Distributeur de coupons	5,000 à 5,400	»	»	6	
TOTAL			541	3,472	6,851	
A REPORTER. . . . fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
497,664,908	305,277,851	193,087,057	700,000	
56,603,602	25,720,000	30,883,602	»	ART. 30. — L'augmentation résulte du relèvement général des traitements et des extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic et par la réduction des heures de travail.
554,268,510	330,997,851	223,970,659	700,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
554,268,510	330,997,851	223,970,659	700,000	
43,736,845	17,152,870	26,583,975	»	ART. 31. — L'augmentation est due au relèvement général des salaires, aux extensions de personnel nécessitées par la réduction des heures de travail et au rétablissement graduel des services de camionnage.
1,724,500	1,334,908	389,592	»	ART. 32. — L'augmentation représente les primes à allouer au personnel à recruter en extension par suite de la réduction des heures de travail et de l'accroissement du trafic.
599,729,855	349,485,629	250,944,226	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . . fr.			
		Frais d'exploitation :					
33	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, passages à niveau, tunnels, etc. . . . fr.	8,000,000				
	b.	Consommations diverses pour arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.; nettoyage des glaces, cuivres, etc., des stations	4,000,000				
	c.	Redevances pour l'usage des stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies	300,000				
		Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus :					
34	a.	Sur le chemin de fer et sur la ligne vicinale de Mons-Boussu fr.	3,590,000				
	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres	10,000				
35		Primes allouées aux agents qui constatent de fausses déclarations relatives à des expéditions par charge complète de wagons					
CINQUIÈME SECTION.							
PERCEPTION ET CONTRÔLE DES RECETTES.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :							
a.		Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes. — Décomptes avec les compagnies, etc.					
b.		Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations.					
c.		Dépôt du timbre.					
		TRAITEMENTS	NOMBRE D'AGENTS.			DÉPENSES PAR LITTÉRA.	
		annuels.	Litt. a	Litt. b	Litt. c		
36		Directeur d'administration	14,000 à 16,000	1	»	»	
		Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	6	»	»	
		Chef de division	8,200 à 10,600	25	»	»	Litt. a.
		Contrôleur principal	8,200 à 10,000	»	6	»	
		Contrôleur	5,800 à 8,800	»	26	»	2,014,725
		Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	»	1	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	54	»	»	Litt. b.
		Commis chef	5,800 à 7,000	43	2	1	
		Receveur chef	6,400 à 8,800	»	24	»	2,231,800
		Receveur	4,800 à 7,000	»	44	»	
		Commis	5,000 à 5,800	150	86	2	Litt. c.
		Commis d'ordre	2,750 à 5,250	24	262	2	34,325
	Agréé	2,700 à 4,600	125	26	1		
		TOTAL.	404	486	7		
A REPORTER. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
599,729,855	349,485,629	250,944,226	700,000	
12,300,000	10,869,352	1,430,648	»	ART. 33. — Augmentation résultant de la hausse du prix des matières, du coût de la main-d'œuvre de l'extension du trafic ainsi que du renouvellement du petit outillage.
3,600,000	2,053,704	3,546,296	»	ART. 34. — Augmentation due à la majoration des indemnités, rentes, secours, etc., corrélatrice au renchérissement des marchandises transportées, de la « valeur-travail », ainsi qu'à l'abrogation prévue de l'arrêté ministériel suspendant la responsabilité de l'Etat du chef de pertes, avaries, etc., aux marchandises et bagages.
10,000	10,000	»	»	
4,930,590	2,451,000	2,479,590	»	ART. 36. — L'augmentation de dépenses est justifiée par le relèvement des traitements et par des extensions de personnel nécessitées par la réduction des heures de travail dans les gares.
622,570,445	364,869,685	258,400,760	700,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . fr.	
d.		Indemnités pour travaux supplémentaires.	fr.	245,000		
e.		Frais de déplacements, de tournées, de voyage et de missions		94,200		
f.		Indemnités, intérim, etc.		38,900		
g.		Indemnités de résidence		274,940		
		Rémunérations des gens de service et salaires des ouvriers :				
a.		Huissiers, messagers, concierges, classeurs, nettoyeurs et écreuses.				
b.		Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre.				
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littera.
				Litt. a	Litt. b	
		Huissier, messenger, chef classeur, classeur et aide classeur	2,360 à 3,980	31	»	
		Chef ouvrier.	3,550 à 3,650	»	2	
		Brigadier nettoyeur	3,500	1	»	
		Nettoyeur	2,815 à 2,999	4	»	Litt. a. . . 254,400
		Ouvrier	2,725 à 3,274	»	17	Litt. b. . . 64,500
		Nettoyeur provisoire	2,815 à 2,999	3	»	
		Aide-classeur provisoire	2,160 à 2,560	6	»	
		Concierge écreuse	1,856	3	»	
		Écreuse	1,856	16	»	
		TOTAL.		84	19	
		c.	Indemnités pour travaux supplémentaires			12,300
		d.	Indemnités de résidence			41,800
						TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
622,570,445	364,869,685	258,400,760	700,000	
373,000	153,212	219,788	»	ART. 37. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires.
622,943,445	365,022,897	258,620,548	700,000	
AUGMENTATION. . fr.		257,920,548		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE III.					
Administration des Transports par Eaux Intérieures.					
SECTION I^{re}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a		Haute surveillance, service général, approvisionnement d'imprimés, etc.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	
				Dépenses par littéra.	
38		Directeur d'administration	14,000 à 16,000	1	
		Directeur de service	10,000 à 14,000	3	
		Chef de bureau	7,600 à 8,800	8	
		Inspecteur	8,200 à 10,600	2	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	4	
		Commis-chef	5,800 à 7,000	5	
		Contrôleur	5,800 à 8,800	2	
		Expert nautique	6,400 à 8,800	1	
		Commis	5,000 à 5,800	12	
		Commis d'ordre	2,750 à 5,250	15	
		Agréé	2,700 à 4,600	4	
		Dactylographe	5,000	8	
		Ingénieur en chef directeur de service	10,000 à 14,000	1	
		Ingénieur principal	8,200 à 11,500	1	
		Ingénieur	4,800 à 8,200	1	
		TOTAL		66	
				Litt. a. 378,700	
	b.	Indemnités de résidence			42,000
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires			20,000
	d.	Indemnités de déplacements, tournées, voyages et missions			25,000
		Rémunérations des gens de service, salaires et indemnités des ouvriers :			
39	a.	Huissiers, messagers, concierges, etc. fr.			34,000
	b.	Indemnités de résidence			6,600
40		Loyer, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux services communs. Achat et réparation des immeubles			
41		Imprimés, tarifs, coupons, remorquages, fournitures de bureau.			
				A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
465,700	»	465,700	»	ART. 38 à 56. — Les dépenses prévues au budget de l'exercice 1920 sont la conséquence de la création de la nouvelle administration. Les dépenses figurant aux articles du budget de 1920 ne peuvent être comparées à celles de l'exercice 1919, en raison de l'extension du service et de la modification profonde de son caractère. Le service des transports par eaux intérieures, organisme d'armée, est devenu un service public de traction et de transports fluviaux.
40,600	»	40,600	»	
30,000	»	30,000	»	
100,000	»	100,000	»	
636,300	»	636,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT fr.			
		DEUXIÈME SECTION.			
		EXPLOITATION.			
	a.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par litera.
42		Commandant de région { 1 ^{re} classe	8,800 à 10,600	4	Litt. a. . . . 535,000
		{ 2 ^e classe	7,600 à 8,800	7	
		Inspecteur de région	7,000 à 8,200	5	
		Sous-inspecteur de région	5,800 à 7,000	4	
		Chef de bureau	7,000 à 8,800	8	
		Commis-chef	5,800 à 7,000	8	
		Commis	3,900 à 5,800	16	
		Dessinateur	3,000 à 5,800	6	
		Commis d'ordre	2,750 à 5,250	8	
		Agréé	2,700 à 4,600	52	
		Dactylographe	3,000	8	
		Employé, service du Rhin	7,200 et plus.	3	
		TOTAL		109	
	b.	Indemnités de résidence			63,000
	c.	Indemnités pour travaux supplémentaires			2,000
	d.	Frais de déplacements, tournées, voyages et missions			25,000
		Rémunérations des agents commissionnés et salaires des ouvriers :			
43	a.	Salaires et indemnités fr.			6,000,000
	b.	Indemnités de résidence			600,000
	c.	Primes de toutes natures			225,000
44	»	Avaries, accidents, primes d'assurances			
45	»	Traction chevaline			
46	»	Récompenses pour actes de vigilance pour les agents de l'administration, et pour actes de vigilance et coopération des agents d'autres administrations et personnes étrangères au service de l'État			
47	»	Allèges en transport et en séjour pour les bases alliées à Anvers, sur le Rhin et pour le ravitaillement national			
48	»	Bureaux de licences de navigation et bureaux de tours			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
636,300	»	636,300	»	
625,000	»	625,000	»	
6,825,000	»	6,825,000	»	
200,000	»	200,000	»	
600,000	»	600,000	»	
12,000	»	12,000	»	
8,000,000	»	8,000,000	»	
360,000	»	360,000	»	
17,258,300	»	17,258,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		TROISIÈME SECTION.			
		TRACTION ET MATÉRIEL.			
		a. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
49		Ingénieur	4,800 à 11,300	3	Litt. a. . . . 100,000
		Chef de port	5,900 à 10,600	11	
		TOTAL.		14	
	b	Indemnités de résidence			9,000
	c	Indemnités pour travaux supplémentaires.			2,000
	d	Frais de déplacements, de tournées, de voyages et missions			15,000
50	a	Salaires et indemnités des agents commissionnés et ouvriers des ateliers . fr.			1,643,000
	b	Indemnités de résidence			180,000
51	»	Primes de toutes natures			
52	»	Combustible-houille, briquettes, huiles de graissage, essences, objets de consommation divers			
53	»	Réparations et entretiens courants			
54	»	Location de remorqueurs et d'allèges			
55	»	Loyers, éclairage, chauffage, travaux d'entretien aux immeubles affectés aux différents services d'exécution. — Entretien du mobilier des dits services			
		QUATRIÈME SECTION.			
		CONTRÔLE DES RECETTES ET DÉPENSES.			
		a. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
56		Sous-inspecteur de région	5,800 à 7,000	4	Litt. a. . . . 120,000
		Commis-chef.	5,800 à 7,000	4	
		Commis	3,000 à 5,800	4	
		Agent comptable	3,000 à 5,800	4	
		Agent comptable (Rhin)	7,200	2	
		Commis d'ordre.	2,750 à 5,250	6	
		TOTAL.		24	
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,258,300	»	17,258,300	»	
126,000	»	126,000	»	
1,825,000	»	1,825,000	»	
65,000	»	65,000	»	
7,200,000	»	7,200,000	»	
4,500,000	»	4,500,000	»	
800,000	»	800,000	»	
200,000	»	200,000	»	
171,000	»	171,000	»	
29,145,300	»	29,145,300	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. fr.
b.		Indemnités de résidence	fr.		16,000
c.		Indemnités pour travaux supplémentaires.			10,000
d.		Primes de toutes natures			10,000
e.		Indemnités de déplacements, tournées, voyages et missions			15,000
					TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.					
Bureau des services de l'électricité.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Traitements.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par litera.
		Directeur général	16,000 à 18,400	1) Litt. 593,400
		Directeur d'administration	14,000 à 16,000	2	
		Ingénieur en chef, inspecteur de direction	10,000 à 14,000	1	
		Ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	5	
		Ingénieur principal	8,200 à 11,500	1	
		Ingénieur	4,800 à 8,200	16	
		Chef des essais électriques	8,200 à 11,500	1	
		Chef de section et chef de section principal	5,900 à 10,600	1	
		Inspecteur	8,200 à 10,600	1	
		Chef de division	8,200 à 10,600	2	
		Chef de bureau	7,600 à 8,800	5	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	1	
		Commis-chef, dessinateur-chef	5,800 à 7,000	5	
		Chef de bureau de dessin	7,600 à 8,800	1	
		Commis	5,000 à 5,800	14	
		Dessinateur	5,500 à 5,800	15	
		Dessinateur expéditionnaire	2,750 à 5,250	1	
		Commis d'ordre	2,750 à 5,250	24	
		Sténo-dactylographe	5,000 à 5,800	4	
		Dactylographe	2,750 à 5,250	9	
		Agréé	2,700 à 4,600	17	
		TOTAL.		119	
b.		Indemnités pour travaux supplémentaires.			5,000
c.		Frais de déplacements, de tournées, voyages et missions			44,400
d.		Indemnités, intérim, récompenses, etc.			5,000
e.		Indemnités de résidence			57,500
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
29,145,300	»	29,145,300	»	
29,145,300	»	29,145,300	»	
AUGMENTATION. . . fr.		29,145,300		
705,000	440,500	264,500	»	ART. 57. — L'augmentation est la conséquence du relèvement des traitements, des extensions de personnel, de transformation des cadres.
705,000	440,500	264,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.
		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		
			Litt. a	Litt. b		
Rémunérations des ouvriers et autres agents, indemnités de toute nature, primes d'économie et de régularité :						
a.	Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, boute-feu).					
b.	Service d'exécution.					
		Surveillant électricien				
		Contremaitre électricien	4,100 à 5,600	»	25	
		Essayeur électricien				
		Visiteur électricien				
		Brigadier électricien	5,650 à 4,400	»	68	
		Préparateur électricien de laboratoire				
		Brigadier d'usine à gaz	5,500 à 4,400	»	5	
		Conducteur de tramways	5,050 à 5,650	»	68	
		Conducteur auxiliaire de tramways	3,050 à 5,650	»	4	
		Électricien	3,050 à 5,650	»	194	
		Aide-électricien	2,907 à 3,458	»	209	
		Chauffeur de machine fixe	2,900 à 5,050	»	5	
		Aide-préparateur de laboratoire	2,900 à 3,550	»	4	
		Chef monteur électricien	3,566 à 4,009	»	11	
		Monteur électricien	3,091 à 3,755	»	20	
		Aide-monteur électricien	2,907 à 3,274	»	50	
		Chef ajusteur électricien	5,274 à 5,917	»	2	
		Ajusteur électricien	2,999 à 5,641	»	14	Litt. a 48,400
		Bobineur	2,907 à 3,550	»	9	Litt. b 2,602,200
		Aide-bobineur	2,725 à 2,907	»	4	
		Ajusteur	2,907 à 3,550	»	8	
		Forgeron	2,907 à 3,550	»	1	
		Tourneur	2,907 à 3,550	»	2	
		Ouvrier aux machines-outils	2,725 à 5,566	»	5	
		Menuisier	2,907 à 3,550	»	5	
		Peintre	2,815 à 5,458	»	1	
		Maçon	2,815 à 5,458	»	1	
		Paveur	2,907 à 5,566	»	2	
		Magasinier	2,900 à 5,500	»	1	
		Piocheur	2,725 à 2,815	»	5	
		Manceuvre	2,725 à 2,907	»	25	
		Nettoyeur de voitures	2,725 à 2,815	»	14	
		Huissier messenger	2,160 à 3,950	6	1	
		Classeur	2,160 à 3,950	4	»	
		Nettoyeur et boute-feu	2,725 à 2,907	5	»	
		Écureuse	1,856	3	»	
		TOTAL		16	729	
c.	Indemnités pour travaux supplémentaires					60,000
d.	Frais de déplacements, tournées, voyages et missions					321,300
e.	Primes d'économie et de régularité					254,500
f.	Indemnités de résidence					275,000
g.	Indemnités diverses, récompenses, etc					6,000
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
705,000	440,500	264,500	»	
3,567,400	1,804,000	1,763 400	»	ART. 58. — L'augmentation résulte du relèvement des salaires, de l'augmentation des primes et des extensions de personnel nécessitées par l'application de la journée de 8 heures et l'accroissement du nombre des installations électriques.
4,272,400	2,244,500	2,027,900	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Fournitures de bureau, imprimés, bibliothèque, participation du Comité électrotechnique belge à la Commission internationale d'électricité, mobilier, loyers, chauffage, éclairage, etc. :	
59	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. . . . fr.	54,000
	b.	Chauffage, éclairage, distribution d'eau, loyers, etc.	29,750
	c.	Achat et entretien de mobilier, menues dépenses	60,000
		Objets de consommation pour le service, l'entretien et la réparation des installations électriques et les usines à gaz riche, etc. :	
	a.	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des stations, gares, bureaux, salles d'attente, etc. fr.	3,572,000
60	b.	Matières et consommations pour l'entretien, le remaniement et le renouvellement des installations d'éclairage électrique des ateliers, force motrice, etc.	983,000
	c.	Fabrication du gaz riche et compression du gaz de ville pour l'éclairage des convois	1,800,000
	d.	Réparation du matériel électrique, matériaux pour l'entretien et l'amélioration du matériel électrique, essais, etc.	192,500
	e.	Exploitation de la ligne vicinale Mons-Boussu ; matériel et matières de consommation, entretien et renouvellement	250,000
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		Marine.	
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. — Conseil supérieur de la Marine. — Commissions et jurys ;	
	a.	Direction centrale du service.	
	b.	Services spéciaux ; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut.	
	c.	Police maritime, écoles de navigation, constructions et réparations maritimes, pilotage, phares et fanaux, sauvetage et remorque.	
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses, personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,272,400	2,244,500	2,027,900	»	
140,750	123,250	17,500	»	ART. 59. — L'augmentation de la dépense est corrélatif aux extensions de personnel.
8,797,500	5,290,100	3,507,400	»	ART. 60. — L'augmentation se justifie par l'accroissement notable du nombre des installations électriques, la majoration du prix de l'électricité et du gaz, etc.
13,210,650	7,657,850	5,552,800	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,552,800		
»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littera.	
GRADES.			litt. a	litt. b	litt. c	litt. d		
		Directeur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
		Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	»	
		Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	2	»	»	»	
		Directeur de service	10,000 à 14,000	»	1	2	»	
		Conseiller nautique	9,400 à 10,600	1	»	»	»	
		Conseiller juridique	9,600 à 10,600	1	»	»	»	
		Inspecteur	8,200 à 10,600	1	»	2	»	
		Chef de division	8,200 à 10,600	4	»	»	»	
		Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	»	»	1	»	
		Chef de bureau	7,600 à 8,800	4	1	2	»	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	4	1	4	»	
		Commis-chef	5,800 à 7,000	4	2	2	»	
		Commis principal	5,500 à 5,800	1	1	4	»	
		Commis	5,000 à 5,500	35	5	20	»	
		Dessinateur	5,500 à 5,800	1	»	1	»	
		Commis d'ordre	2,750 à 3,250	14	»	5	»	
		Expéditionnaire	5,500 à 4,500	1	»	»	»	
		Dactylographe	2,650 à 5,400	6	1	5	»	
		Commissaire maritime	4,800 à 9,400	»	»	15	»	
		Receveur des droits maritimes	5,600 à 9,400	»	»	4	»	
		Receveur de passage d'eau	5,400 à 5,600	»	2	»	»	
		Receveur auxiliaire	5,000 à 5,500	»	4	»	»	
		Receveur de coupons	5,000 à 5,500	»	8	»	»	
		Agent de la police maritime	5,500 à 5,600	»	»	17	»	
		Chef de dépôt principal	7,000 à 8,200	»	1	»	»	
		Chef de dépôt	5,800 à 7,000	»	»	1	»	
		Agent-payeur	5,500	»	»	1	»	
		Encaisseur principal	4,750 à 5,250	»	»	1	»	
		Encaisseur	4,000 à 4,750	»	»	1	»	
		Directeur d'école de navigation	7,600 à 10,600	»	»	2	»	
		Professeur	4,800 à 7,000	»	»	6	»	Litt. a.
		Premier instituteur	5,000 à 5,500	»	»	»	1	435,350
		Instituteur	4,500 à 4,700	»	»	»	1	
		Commandant	6,400 à 9,400	»	12	»	1	Litt. b.
		Premier lieutenant	5,800 à 7,000	1	7	»	5	2,541,950
		Lieutenant	4,000 à 5,400	»	10	1	2	
		Aumônier	5,000	»	»	»	2	
		Médecin	9,000	»	»	»	1	Litt. c.
		Maître	5,500 à 5,750	»	10	»	5	1,676,030
		Contremaître (charpentier, voilier, etc.)	4,500	»	29	»	12	
		Matelot-rameur	5,000 à 5,450	»	»	»	6	
		Matelot	4,100	»	150	55	20	Litt. d.
		Matelot	5,000 à 5,500	»	55	5	»	254,050
		Matelot auxiliaire	2,800	»	30	»	5	
		Chef pilote	5,200 à 7,600	»	»	11	»	
		Patron	5,600 à 5,000	»	10	14	»	
		Patron-mesureur (Anvers)	4,000 à 4,800	»	»	12	»	
		Patron-mesureur (autres stations)	5,500 à 4,900	»	»	8	»	
		Second	5,450 à 4,000	»	11	9	»	
		Chef-garde de phare	5,500 à 5,750	»	»	4	»	
		Gardien de phare	2,800 à 5,000	»	»	9	»	
		Garde-fanal	2,500 à 5,000	»	»	5	»	
		Signaleur de marée	2,900 à 3,750	»	»	2	»	
		Aide-signalneur de marées	2,900 à 3,150	»	»	5	»	
		Préposé au sauvetage	—	»	»	7	»	
		Patron sauveteur	—	»	»	6	»	
		Contremaître sauveteur	—	»	»	6	»	
		Matelot sauveteur	—	»	»	60	»	
		Elèves pilotes	500 à 900	»	»	55	»	
		A REPORTER		82	347	318	55	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6 963 471	2 605 233	4,358.238	»	ART. 61. — L'augmentation se justifie par le relèvement des traitements et des indemnités d'embarquement, les extensions des cadres, etc.
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.		
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.	
		GRADES.	litt. a	litt. b	litt. c	litt. d		
		<i>Personnel technique.</i>	REPORT . . .	82	547	518	55	
		Ingénieur en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	»	»	1	»	
		Ingénieur principal	8,200 à 11,500	»	»	2	»	
		Ingénieur	5,800 à 8,200	»	»	5	»	
		Élève ingénieur	4,800	»	»	2	»	
		Conducteur mécanicien	6,400 à 7,600	»	»	3	»	
		Conducteur charpentier	4,800 à 7,000	»	»	2	»	
		Sous-conducteur charpentier	4,000 à 4,400	»	»	1	»	
		Mécanicien-chef	4,800 à 7,000	»	18	9	»	
		Machiniste	4,000 à 4,400	»	29	16	»	
		Machiniste adjoint	3,400 à 3,800	»	19	8	»	
		Contremaître chauffeur	4,500	»	50	10	»	
		Contremaître	5,500 à 5,400	»	6	»	»	
		Chauffeur	4,100	»	152	56	»	
		Chauffeur	5,000 à 5,300	»	37	»	»	
		TOTAL.		82	658	413	55	
e.		Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés ; indemnités, jetons de présence et frais de route aux membres et collaborateurs des jurys, commissions techniques. Conseil supérieur de la Marine, etc. fr.						160,000
f.		Part de la Marine dans les traitements et indemnités à allouer aux agents des télégraphes chargés de desservir les postes de télégraphie sans fil à bord des navires de l'État						23,000
g.		Indemnités d'embarquement, vivres en nature						1,179,621
h.		Indemnités pour travaux supplémentaires, coopération, position exceptionnelle, intérim, compensation, etc.						148,000
i.		Indemnités de résidence						548,470
		Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc. des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, indemnités à des agents non salariés :						
a.		Huissiers, messagers et gens de service ;						
b.		Lamaneurs, Stewardess, gardiens, agents provisoires ou temporaires ;						
c.		Ouvriers.						
		A REPORTER. fr						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	
6,963,471	2,605,233	4,358,238	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des dévelop- articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	Salaires (annuels, mensuels ou journaliers).	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.
		REPORT. . . . fr.					
				Litt. a	Litt. b	Litt. c	
62		Huissier-messenger	5,500 à 5,950	7	»	»	Litt. a. 74,078 Litt. b. 493,273 Litt. c. 845,873
		Messenger	2,750 à 3,350	5	»	»	
		Aide-messenger	2,160 à 2,560	5	»	»	
		Concierge	2,460	1	»	»	
		Fentier	M. 229 à 254	1	»	»	
		Ecureuse	180 à 106	0	»	»	
		Gardien de feu	A. 1,920 à 3,328	»	15	»	
		Gardien	M. 229 à 241	»	10	»	
		Chef d'atelier	501 à 466	»	»	1	
		Contremaitre	504 à 416	»	»	9	
		Chef lamaneur	279 à 291	»	1	»	
		Sous-chef lamaneur	254 à 266	»	1	»	
		Lamaneur	229 à 241	»	9	»	
		Stewardess	244 à 266	»	10	»	
		Agent provisoire ou temporaire	229 à 500	»	74	»	
		Agent provisoire ou temporaire	J. 9	»	25	»	
		Portier-passeur d'eau	M. 229 à 241	»	»	1	
		Machiniste d'atelier	241 à 291	»	»	1	
		Visiteur de moteurs	270 à 341	»	»	5	
		Contremaitre électricien	504 à 566	»	»	1	
		Manceuvre	229 à 250	»	»	98	
		Nettoyeur d'embarcadère	229 à 241	»	»	2	
		Nettoyeur de chaudière	90 à 120	»	»	8	
		Chef ouvrier	J. 10.40-15.10	»	»	53	
	Homme de métier	0.20-12.20	»	»	78		
	Aide et apprenti	3.00-10.10	»	»	2		
		TOTAL		23	145	241	
	d.	Frais de déplacements, indemnités pour travaux supplémentaires, position exceptionnelle, coopération, etc.					32,400
	e.	Indemnités de résidence					143,000
	a.	Remises, suppléments et indemnités aux pilotes et à d'autres agents de la Marine; primes d'arrestations aux agents de la police maritime, vacations aux sauveteurs (<i>crédit non limitatif</i>) :					
63		GRADES.	Nombre d'agents.			Dépenses par litera.	
		Patron pilote	25	Rétribués au moyen d'un tantième pour cent sur la perception des droits.	Litt. a. . . .	3,750,720	
		Patron canotier	10				
		Pilote	500				
		Pilote auxiliaire	61				
		Élève-pilote	156				
	Matelot-canotier	60					
		TOTAL	592				
	b.	Suppléments de remises, exercices et primes de sauvetage, droits de permanences, primes d'arrestations, etc.					1,652,800
	c.	Indemnités de résidence					361,680
		A REPORTER. . . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6.963,471	2,605,233	4,358,238	»	
1,588,626	520,391	1,068,235	»	ART. 62. — L'augmentation se justifie par le relèvement des taux des salaires, les extensions des cadres, etc.
5,763,200	2,815,000	2,950 200	»	ART. 63. — L'augmentation se justifie par l'attribution de gains équivalents à ceux réalisés en 1912, l'octroi de suppléments de primes correspondant au relèvement des traitements, etc.
14,317,297	5,940,624	8,376 673	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. . . . fr.																																	
		Subsides pour l'éducation pratique et théorique des marins. — Surveillance de la pêche :																																	
64	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs, aux écoles professionnelles de marine et de pêche, bourses d'apprentissage aux mousques de la pêche maritime fr.	1,077,000																																
	b.	Encouragements aux associations, publications, congrès maritimes, aux sociétés nautiques, etc. Récompenses pour actes d'humanité	16,000																																
	c.	Frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord. Ecole des mousques	389,800																																
		Traction et matériel :																																	
	a.	Combustibles, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr.	5,291,800																																
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyer, mobilier, etc	1,885,350																																
65	c.	Quote-part de la Belgique : 1° dans les frais annuels d'entretien du phare du Cap Spartel ; 2° dans les frais de surveillance des glaces dans l'Atlantique du Nord.	82,500																																
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impression, annonces, frais d'agences, frais divers des écoles de navigation	120,800																																
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																	
CHAPITRE VI.																																			
Postes, télégraphes et téléphones.																																			
SECTION 1 ^{re} .																																			
SERVICES COMMUNS.																																			
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :																																			
	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.																																	
66		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 20%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 10%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 30%;">Dépenses par littéra.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur de service</td> <td>10,000 à 14,000</td> <td>1</td> <td rowspan="9" style="vertical-align: middle;">Litt. a. 190,800</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau principal</td> <td>8,200 à 10,000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td>7,600 à 8,800</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Conservateur</td> <td>6,400 à 9,400</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td>5,800 à 7,000</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>3,000 à 5,800</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>2,750 à 5,250</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Agréé</td> <td>2,700 à 4,600</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL.</td> <td></td> <td style="text-align: center;">54</td> </tr> </tbody> </table>		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.	Directeur de service	10,000 à 14,000	1	Litt. a. 190,800	Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	1	Chef de bureau	7,600 à 8,800	2	Conservateur	6,400 à 9,400	1	Commis-chef	5,800 à 7,000	6	Commis	3,000 à 5,800	9	Commis d'ordre	2,750 à 5,250	10	Agréé	2,700 à 4,600	4	TOTAL.		54
GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.																																
Directeur de service	10,000 à 14,000	1	Litt. a. 190,800																																
Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	1																																	
Chef de bureau	7,600 à 8,800	2																																	
Conservateur	6,400 à 9,400	1																																	
Commis-chef	5,800 à 7,000	6																																	
Commis	3,000 à 5,800	9																																	
Commis d'ordre	2,750 à 5,250	10																																	
Agréé	2,700 à 4,600	4																																	
TOTAL.		54																																	
	b.	Indemnités de résidence	12,000																																
A REPORTER. . . . fr.																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,317,297	5,940,624	8,376,673	»	
1,482,800	1,244,093	238,705	»	ART. 64. — L'augmentation résulte de la reprise de certains services qui n'ont pas fonctionné dès le début de 1919 et du coût des combustibles nécessaires pour le rétablissement, au printemps de 1920, d'un second service journalier entre Ostende et Douvres.
7,380,450	7,489,328	»	108,878	ART. 65. — Crédit mis en rapport avec les nécessités prévues pour 1920.
23,180,547	14,674,047	8,615,378	108,878	
AUGMENTATION. . . fr.		8,506,500		
202,800	102,125	100,675	»	ART. 66. — L'augmentation résulte du relèvement des traitements, d'extensions et de conversions d'emplois justifiées par les nécessités du service.
202,800	102,125	100,675	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																										
		GRADES.			Salaires par an.			Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																	
						Litt. a Litt. b Litt. c																																																																						
			REPORT. fr.																																																																									
			Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :																																																																									
	a.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts.																																																																										
	b.	Atelier de l'autographie.																																																																										
	c.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central des Postes et Télégraphes et de l'Hôtel de la Marine. — Surveillance, etc. des locaux.																																																																										
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">GRADES.</th> <th colspan="3">Salaires par an.</th> <th colspan="3">Nombre d'agents.</th> <th colspan="2">Dépenses par littéra.</th> </tr> <tr> <th colspan="3"></th> <th colspan="3"></th> <th colspan="3">Litt. a Litt. b Litt. c</th> <th colspan="2"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td colspan="9"> Chef d'atelier 4,700 » à 6,500 » (1) » » 1 Contr.-m-ître 4,100 » à 5,600 » (2) » » 1 Messager 2 160 » à 3,950 » (3) » » » Pe-seur électricien principal 3 500 » à 3,950 » (3) » » 1 Mécanicien principal 3,500 » à 3,950 » (3) » » 1 Visiteur réceptionnaire principal 3 500 » à 3,800 » (3) » 2 » » Magasinier principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 1 Chauffeur principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 5 Conducteur de presse 3,457 80 à 5,018 40 (4) » » 3 Pe-seur électricien 3,182 40 à 3,755 20 (4) » » 1 Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur 3,182 40 à 3,755 20 (4) 7 » 5 Visiteur réceptionnaire, magasinier 3,182 40 à 3,755 20 (4) 6 » » Imprimeur, ponceur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon 2,998 80 à 3,755 20 (4) 2 3 17 Ajusteur 2,998 80 à 3,349 60 (4) » » 3 Préparateur 2,723 40 à 3,755 20 (4) 19 » » Manœuvre et nettoyeur d'appareils 2,723 40 à 3,274 20 (4) 76 3 6 TOTAL 119 10 40 </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. a.</td> <td>407,653</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. b.</td> <td>37,550</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Litt. c.</td> <td>114,021</td> </tr> </tbody> </table>									GRADES.			Salaires par an.			Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.								Litt. a Litt. b Litt. c							Chef d'atelier 4,700 » à 6,500 » (1) » » 1 Contr.-m-ître 4,100 » à 5,600 » (2) » » 1 Messager 2 160 » à 3,950 » (3) » » » Pe-seur électricien principal 3 500 » à 3,950 » (3) » » 1 Mécanicien principal 3,500 » à 3,950 » (3) » » 1 Visiteur réceptionnaire principal 3 500 » à 3,800 » (3) » 2 » » Magasinier principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 1 Chauffeur principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 5 Conducteur de presse 3,457 80 à 5,018 40 (4) » » 3 Pe-seur électricien 3,182 40 à 3,755 20 (4) » » 1 Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur 3,182 40 à 3,755 20 (4) 7 » 5 Visiteur réceptionnaire, magasinier 3,182 40 à 3,755 20 (4) 6 » » Imprimeur, ponceur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon 2,998 80 à 3,755 20 (4) 2 3 17 Ajusteur 2,998 80 à 3,349 60 (4) » » 3 Préparateur 2,723 40 à 3,755 20 (4) 19 » » Manœuvre et nettoyeur d'appareils 2,723 40 à 3,274 20 (4) 76 3 6 TOTAL 119 10 40																		Litt. a.	407,653										Litt. b.	37,550										Litt. c.	114,021
GRADES.			Salaires par an.			Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.																																																																			
						Litt. a Litt. b Litt. c																																																																						
		Chef d'atelier 4,700 » à 6,500 » (1) » » 1 Contr.-m-ître 4,100 » à 5,600 » (2) » » 1 Messager 2 160 » à 3,950 » (3) » » » Pe-seur électricien principal 3 500 » à 3,950 » (3) » » 1 Mécanicien principal 3,500 » à 3,950 » (3) » » 1 Visiteur réceptionnaire principal 3 500 » à 3,800 » (3) » 2 » » Magasinier principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 1 Chauffeur principal 3,500 » à 3,800 » (3) » » 5 Conducteur de presse 3,457 80 à 5,018 40 (4) » » 3 Pe-seur électricien 3,182 40 à 3,755 20 (4) » » 1 Mécanicien, ébéniste, ajusteur-appa- reilleur 3,182 40 à 3,755 20 (4) 7 » 5 Visiteur réceptionnaire, magasinier 3,182 40 à 3,755 20 (4) 6 » » Imprimeur, ponceur, chauffeur, menui- sier, peintre, maçon 2,998 80 à 3,755 20 (4) 2 3 17 Ajusteur 2,998 80 à 3,349 60 (4) » » 3 Préparateur 2,723 40 à 3,755 20 (4) 19 » » Manœuvre et nettoyeur d'appareils 2,723 40 à 3,274 20 (4) 76 3 6 TOTAL 119 10 40																																																																										
									Litt. a.	407,653																																																																		
									Litt. b.	37,550																																																																		
									Litt. c.	114,021																																																																		
		(1) Plus un chevron de 125 francs tous les six ans (2) Plus un chevron de 150 francs tous les six ans (3) Plus un chevron de 90 francs tous les six ans (4) Plus un chevron de fr. 43.90 tous les cinq ans																																																																										
		} au delà du maximum.																																																																										
	d.	Rétribution éventuelle du personnel provisoire de renfort, cas d'encombrement ou d'urgence 25,000																																																																										
	e.	Indemnités pour travaux supplémentaires 1,000																																																																										
	f.	Indemnités : récompenses, position exceptionnelle, frais de funérailles, travaux d'écritures, etc. 1,380																																																																										
	g.	Indemnités de résidence 43,000																																																																										
		Matériel, machines, outils, approvisionnements divers, etc. :																																																																										
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures fr. 68,000																																																																										
	b.	Éclairage et chauffage 152,400																																																																										
	c.	Entretien et remise en état des locaux et du mobilier, loyers. 119,600																																																																										
	d.	Entretien et remplacement du matériel et de l'outillage 5,000																																																																										
	e.	Approvisionnements divers, menues dépenses 65,000																																																																										
			A REPORTER. fr.																																																																									

67

68

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
202,800	102,125	100,675	»	
629,604*	210,935	418,669	»	ART. 67. — L'augmentation se justifie notamment par le relèvement du taux des salaires. (* Non compris le salaire du personnel préposé au service du chauffage de l'hôtel de la Marine, salaire imputable sur les crédits de l'administration des Postes.
410,000	410,000	.	.	
1,242,404	723,060	519,344	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		SECTION II.			
		POSTES.			
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :			
a.		Direction centrale et services provinciaux.			
b.		Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemin de fer et postes), bureaux ambulants, service du timbre et service des bâtiments.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents. litt. a litt. b	Dépenses par littéra.
		Directeur général	16,000 à 18,400	1 »	
		Inspecteur général.	16,000 à 18,400	1 »	
		Directeur d'administration	14,000 à 16,000	5 »	
		Inspecteur de direction	10,000 à 14,000	7 »	
		Directeur de service	10,000 à 14,000	13 »	
		Architecte en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	» 1	
		Inspecteur	8,200 à 10,600	1 »	
		Chef de division.	8,200 à 10,600	22 »	
		Architecte principal	7,000 à 11,500	» 1	
		Architecte.	4,500 à 7,000	» 4	
		Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	1 3	
		Conservateur du timbre	6,400 à 9,400	» 1	
		Chef de fabrication du timbre	6,400 à 9,400	» 1	
		Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulant)	7,600 à 8,800	6 1	
		Chef de bureau (bureaux de perception)	7,000 à 8,800	» 60	Litt. a. . . 3,309,716
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	51 1	
		Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	» 1	Litt. b. . . 17,389,369
		Contrôleur principal	8,200 à 10,000	9 »	
		Contrôleur	5,800 à 8,800	20 »	
		Commis-chef.	5,800 à 7,000	51 154	
		Dessinateur-chef	5,800 à 7,000	» 1	
		Chef de dépôt	5,800 à 7,000	1 »	
		Percepteur et percepteur principal.	5,600 à 9,400	» 586	
		Commis et commis principal	5,000 à 5,800	165 1,204	
		Dessinateur et dessinateur principal	5,500 à 5,800	» 6	
		Commis d'ordre.	2,750 à 5,250	359 1,559 (1)	
		Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	2 »	
		Aide au service des chèques et virements postaux	2,600 à 5,400	156 »	
		Sous-percepteur.	2,150 à 5,050	» 655	
		Agent de dépôt	1,200 à 1,800	» 9	
		Gérant d'agence	1,200 et 1,500	» 136 (2)	
		TOTAL		847 4,542	
		(1) Y compris 50 emplois d'agréés. Ces emplois n'ont pu être inscrits sous une rubrique spéciale, le cadre des agréés n'étant pas constitué à la Poste.			
		(2) L'administration des postes intervient dans le paiement du traitement des titulaires des bureaux mixtes (perception des télégraphes et des postes; stations-perceptions).			
e.		Indemnités pour travaux supplémentaires, etc.			270,000
d.		Frais de déplacements et d'intérim, indemnités pour changement de résidence.			1,290,000
e.		Remises aux gérants d'agence.			45,000
f.		Indemnités de résidence			1,200,000
g.		Récompenses, secours, etc.			265,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,242,404	723,060	519,344	»	
23,769,085	11,738,462	12,030,623	»	ART. 69. — Augmentation résultant du relèvement des taux des traitements, du renfort de personnel nécessité notamment par le développement du service des chèques postaux, de transformations d'emplois, de création et de transformations de bureaux, de l'élévation des taux des indemnités de déplacements et d'intérim, de l'allocation d'indemnités de résidence, etc.
25,011,489	12,461,522	12,549,967	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		Traitements et indemnités des facteurs :			
	a.	Surveillance du personnel, tri des correspondances, distribution à domicile.			
		GRADES.	Traitements annuels.	Nombre d'agents.	Dépenses par litera.
70		Vérificateur	5,000 à 6,700	1	} Litt. a. . . 27,403,575
		1 ^{er} chef facteur	3,250 à 6,500	18	
		Chef facteur et chef facteur principal	4,250 à 5,250	60	
		Facteur-trieur	3,500 à 4,500	378	
		Interprète	5,250 à 4,250	3	
		Facteur	2,750 à 4,000	8,727	
		TOTAL.		9,189	
	b.	Indemnités, secours, travail extraordinaire 451,579			
	c.	Haute-paye 1,132,493			
	d.	Aides-facteurs, tournées supplémentaires 2,251,500			
	e.	Frais de remplacement. Congés 5,811,219			
	f.	Frais de déplacement 144,000			
	g.	Transport des facteurs 54,680			
	h.	Indemnités de résidence 1,755,850			
	i.	Salaires des aides du service d'exécution 483,460			
		Traitements, salaires et indemnités des agents payés à la tâche et à la journée :			
		GRADES.	Traitements et salaires.	Nombre d'agents.	Dépenses par litera.
71	a.	Aide-messenger, aide-classeur, messenger, classeur, huissier et chef classeur	2,100 à 3,950	150	} 622,270
		Apprenti imprimeur et imprimeur au service des chèques	2,100 à 3,950	18	
	b.	Boute-feu	8.90 à 10.40 par jour.	40	} services complets. 82
		Écureuse	1 franc par heure.	109	
	c.	Surveillant du service des bâtiments	3,650 à 5,300	11	} services incomplets. 11
	d.	Agent du timbre	Salaires journaliers : 8.90 à 16.40 Salaires annuels : 4,100 à 6,500	75	
		TOTAL.		472	
	e.	Indemnités de résidence 154,800			
		A REPORTER. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,011,489	12,461,522	12,549,967	»	
39,488,358	15,810,483	23,677,875	»	ART. 70. — L'augmentation se justifie par le relèvement des traitements et des salaires, l'augmentation de la haute paie, la création d'emplois de facteur par suite de la réduction des tâches trop laborieuses, etc.
1,813,827	535,627	1,278,200	»	ART. 71. — L'augmentation est due notamment au relèvement des traitements et des salaires.
66,313,674	28,807,632	37,506,042	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT.	fr.
72		Part d'intervention de l'Administration dans les frais d'habillement des facteurs			
73	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, malles-postes, carrioles entre les bureaux et les stations fr. 802,180			
	b.	Transport des dépêches par des piétons entrepreneurs 6,000			
	c.	Frais de traction des bureaux ambulants sur les lignes concédés. 32,850			
74		Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garanti, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>)			
75		Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste (<i>crédit non limitatif</i>)			
		Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou leurs familles. Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales), etc. :			
	a.	Fournitures de bureau, impression, achat de livres, reliures, etc fr. 1,666,880			
	b.	Chauffage et éclairage			
		GRADES	Salaires par an.	Nombre d'agents.	Dépenses par littéra.
76		Chauffeur temporaire.	5,000 à 4,000	2	Litt. b. 538,700
		Hôtel de l'Administration centrale des Postes fr.		6,500	
		Indemnités de résidence		1,200	
		Liège I. — Verviers I et Courtrai. — Forfait à rembourser au Télé- graphe		15,000	
		Charbon, bois, copeaux, gaz et électricité.		513,000	
	c.	Entretien et appropriation de locaux; achat et entretien du mobilier et du matériel; indemnités à accorder éventuellement à d'anciens agents qui ont été victimes d'accidents survenus en service, à leurs veuves, leurs enfants ou à leurs familles, etc 1,802,010			
	d.	Loyers et indemnités de régie. 1,737,040			
	e.	Entretien, aménagement, etc. des bureaux ambulants (voitures-poste). 100,000			
	f.	Papiers, encres et approvisionnements divers (fabrication de valeurs postales). 1,725,000			
77		Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.			
78		Bonification d'un intérêt annuel de 3 % sur le dépôt de garantie effectué par les titulaires de comptes-chèques postaux. (<i>Crédit non limitatif</i>)			
				A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,313,674	28,807,632	37,506,042	»	
4,597,260	4,475,660	121,600	»	ART. 72. — L'augmentation est justifiée par la fourniture de l'uniforme aux agents nouveaux.
841,030	622,425	218,605	»	ART. 73. — L'augmentation résulte du rétablissement, en 1920, de tous les services de transports, de l'augmentation des frais de traction des ambulants sur les lignes concédées, etc.
120,000	»	120,000	»	ART. 74. — Rétablissement du crédit d'avant-guerre.
40,000	40,000	»	»	
7,566,630	7,959,140	»	392,510	ART. 76. — Le crédit de 1920 a été établi d'après les prix actuels des matières.
3,250	3,250	»	»	
22,500	12,000	10,500	»	ART. 78. — Augmentation provenant du nombre toujours plus élevé des affiliés au service des comptes-chèques postaux.
76,474,344	38,890,107	37,976,747	392,510	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			REPORT. . . . fr.		
		SECTION III. TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.					
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :					
a.		Direction générale, service central et surveillance du service.					
b.		Bureaux de transmission et de réception, sections techniques.					
c.		Bureaux centraux téléphoniques.					
		TRAITEMENTS annuels.	Nombre d'agents.			Dépenses par littéra.	
GRADES.			litt. a	litt. b	litt. c		
		Directeur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
		Inspecteur général	16,000 à 18,400	1	»	»	
		Directeur d'administration	14,000 à 16,000	4	»	»	
		Ingénieur en chef, directeur de service et ingé- nieur en chef, inspecteur de direction	10,000 à 14,000	10	»	»	
		Ingénieur principal	8,200 à 11,300	16	»	»	
		Ingénieur	4,800 à 8,200	19	8	4	
		Architecte en chef, directeur de service	10,000 à 14,000	1	»	»	
		Architecte principal	7,000 à 11,300	2	»	»	
		Architecte	4,500 à 7,000	3	»	»	
		Chef de section principal	7,000 à 10,600	4	5	»	
		Chef de section	3,900 à 7,000	2	5	»	
		Inspecteur de direction et directeur de service	10,000 à 14,000	12	»	»	
		Inspecteur	8,200 à 10,600	8	»	»	
		Chef de division	8,200 à 10,600	25	»	»	
		Chef de bureau principal	8,200 à 10,000	14	»	»	
		Chef de bureau principal de dessin	8,200 à 10,000	3	»	»	Litt. a.
		Chef de bureau (directions de service)	7,600 à 8,800	»	»	»	2,468,100
		Chef de bureau (service d'exécution)	7,600 à 8,800	»	64	20	
		Sous-chef de bureau	6,400 à 8,200	51	»	»	
		Sous-chef de bureau de dessin	6,400 à 8,200	2	»	»	Litt. b.
		Contrôleur principal	8,200 à 10,000	8	»	»	10,388,100
		Contrôleur	3,800 à 8,800	10	»	»	
		Commis-chef	5,800 à 7,000	26	131	12	Litt. c.
		Dessinateur-chef	3,800 à 7,000	1	»	»	4,163,800
		Percepteur principal	7,900 à 9,400	»	8	»	
		Percepteur de 1 ^{re} classe	7,000 à 8,800	»	16	»	
		Percepteur de 2 ^e classe	5,800 à 7,600	»	23	»	
		Percepteur de 3 ^e classe	4,800 à 6,400	»	35	»	
		Percepteur de 4 ^e classe	4,000 à 5,300	»	14	»	
		Assistant radio-télégraphiste principal	5,800 à 8,800	»	1	»	
		Commis	3,000 à 3,800	124	526	45	
		Dessinateur	5,300 à 5,800	15	»	1	
		Surveillante	3,000 à 5,250	»	»	21	
		Commis d'ordre	2,750 à 5,250	66	822	309	
		Premier chef-facteur	4,600 à 5,800	1	7	»	
		Dessinateur expéditionnaire	2,750 à 5,250	1	»	»	
		Chef expéditionnaire	4,750 à 5,800	3	»	»	
		Expéditionnaire	3,000 à 4,500	1	»	»	
		Agréé	2,700 à 4,600	12	850	70	
		Auxiliaire	2,500 à 4,150	»	37	523	
		TOTAL		446	2,559	1,007	

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
76,474,344	38,890,107	37,976,747	392,510	
20,149,090	10,298,010	9,851,080	»	ART. 79. — L'augmentation résulte du relèvement des traitements, d'extensions de personnel nécessitées par l'accroissement du trafic, etc.
96,623,434	49,188,117	47,827,827	392,510	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																																
		REPORT.	fr.																																																																																																																															
d.		Primes télégraphiques des agents de toutes catégories	fr. 688,500																																																																																																																															
e.		Primes téléphoniques	192,000																																																																																																																															
f.		Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraor- dinaire	978,590																																																																																																																															
g.		Indemnités de résidence	1,300,000																																																																																																																															
		Rémunérations des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :																																																																																																																																
a.		Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, personnel de l'économat).																																																																																																																																
b.		Service d'exécution.																																																																																																																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Salaires par an.</th> <th colspan="2">Nombre d'agents.</th> <th rowspan="2">Dépenses par littéra.</th> </tr> <tr> <th>Litt. a</th> <th>litt. b</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chef d'atelier</td> <td>4,700 » à 6,300 »⁽¹⁾</td> <td>»</td> <td>15</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contremaitre</td> <td>4,100 » à 5,600 »⁽²⁾</td> <td>»</td> <td>74</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Traceur, surveillant et surveillant de travaux.</td> <td>5,650 » à 5,500 »⁽²⁾</td> <td>»</td> <td>46</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Facteur des télégraphes</td> <td>2,750 » à 5,950 »⁽³⁾</td> <td>»</td> <td>53</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissier, messenger et classer</td> <td>2,160 » à 5,950 »</td> <td>67</td> <td>20</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux</td> <td>5,300 » à 5,950 »⁽³⁾</td> <td>»</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur électricien principal</td> <td>5,300 » à 5,950 »⁽³⁾</td> <td>»</td> <td>25</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur de ligne principal</td> <td>5,300 » à 5,800 »⁽³⁾</td> <td>»</td> <td>59</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux</td> <td>5,300 » à 5,800 »⁽³⁾</td> <td>1</td> <td>6</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Magasinier principal</td> <td>5,300 » à 5,800 »⁽³⁾</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>Litt. a. 270,154</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire</td> <td>5,182 40 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>96</td> <td>Litt. b. 6,372,377</td> </tr> <tr> <td>Poseur électricien</td> <td>5,182 40 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>571</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Poseur de ligne</td> <td>5,090 60 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>390</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mécanicien, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier</td> <td>2,998 80 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>1</td> <td>75</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ajusteur</td> <td>5,182 40 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef-manœuvre</td> <td>2,998 80 à 5,549 60⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préparateur</td> <td>5,457 80 à 5,825 »⁽⁴⁾</td> <td>1</td> <td>1</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Manœuvre et nettoyeur d'appareils</td> <td>2,725 40 à 5,755 20⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aide-poseur</td> <td>2,725 40 à 5,274 20⁽⁴⁾</td> <td>3</td> <td>58</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Candidat poseur-électricien</td> <td>2,725 40 à 2,907 »⁽⁵⁾</td> <td>1</td> <td>1,880</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td>3,090 60</td> <td>»</td> <td>21</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ecureuse</td> <td>2,725 40 à 2,998 80⁽⁴⁾</td> <td>»</td> <td>9</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>11</td> <td>59</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>83</td> <td>3,275</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.		Dépenses par littéra.	Litt. a	litt. b	Chef d'atelier	4,700 » à 6,300 » ⁽¹⁾	»	15		Contremaitre	4,100 » à 5,600 » ⁽²⁾	»	74		Traceur, surveillant et surveillant de travaux.	5,650 » à 5,500 » ⁽²⁾	»	46		Facteur des télégraphes	2,750 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	53		Huissier, messenger et classer	2,160 » à 5,950 »	67	20		Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux	5,300 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	3		Poseur électricien principal	5,300 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	25		Poseur de ligne principal	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	»	59		Mécanicien, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	1	6		Magasinier principal	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	»	5	Litt. a. 270,154	Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	96	Litt. b. 6,372,377	Poseur électricien	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	571		Poseur de ligne	5,090 60 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	390		Mécanicien, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier	2,998 80 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	1	75		Ajusteur	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	24		Chef-manœuvre	2,998 80 à 5,549 60 ⁽⁴⁾	»	1		Préparateur	5,457 80 à 5,825 » ⁽⁴⁾	1	1		Manœuvre et nettoyeur d'appareils	2,725 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	8		Aide-poseur	2,725 40 à 5,274 20 ⁽⁴⁾	3	58		Candidat poseur-électricien	2,725 40 à 2,907 » ⁽⁵⁾	1	1,880		Concierge	3,090 60	»	21		Ecureuse	2,725 40 à 2,998 80 ⁽⁴⁾	»	9				11	59			TOTAL	83	3,275	
GRADES.	Salaires par an.	Nombre d'agents.				Dépenses par littéra.																																																																																																																												
		Litt. a	litt. b																																																																																																																															
Chef d'atelier	4,700 » à 6,300 » ⁽¹⁾	»	15																																																																																																																															
Contremaitre	4,100 » à 5,600 » ⁽²⁾	»	74																																																																																																																															
Traceur, surveillant et surveillant de travaux.	5,650 » à 5,500 » ⁽²⁾	»	46																																																																																																																															
Facteur des télégraphes	2,750 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	53																																																																																																																															
Huissier, messenger et classer	2,160 » à 5,950 »	67	20																																																																																																																															
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur et ébéniste principaux	5,300 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	3																																																																																																																															
Poseur électricien principal	5,300 » à 5,950 » ⁽³⁾	»	25																																																																																																																															
Poseur de ligne principal	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	»	59																																																																																																																															
Mécanicien, peintre, forgeron, maçon, ardoi- sier, chauffeur, visiteur, réceptionnaire, etc., principaux	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	1	6																																																																																																																															
Magasinier principal	5,300 » à 5,800 » ⁽³⁾	»	5	Litt. a. 270,154																																																																																																																														
Mécanicien, ajusteur, appareilleur, jointeur, ébéniste, visiteur, réceptionnaire	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	96	Litt. b. 6,372,377																																																																																																																														
Poseur électricien	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	571																																																																																																																															
Poseur de ligne	5,090 60 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	390																																																																																																																															
Mécanicien, peintre, forgeron, chauffeur, etc. Magasinier	2,998 80 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	1	75																																																																																																																															
Ajusteur	5,182 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	24																																																																																																																															
Chef-manœuvre	2,998 80 à 5,549 60 ⁽⁴⁾	»	1																																																																																																																															
Préparateur	5,457 80 à 5,825 » ⁽⁴⁾	1	1																																																																																																																															
Manœuvre et nettoyeur d'appareils	2,725 40 à 5,755 20 ⁽⁴⁾	»	8																																																																																																																															
Aide-poseur	2,725 40 à 5,274 20 ⁽⁴⁾	3	58																																																																																																																															
Candidat poseur-électricien	2,725 40 à 2,907 » ⁽⁵⁾	1	1,880																																																																																																																															
Concierge	3,090 60	»	21																																																																																																																															
Ecureuse	2,725 40 à 2,998 80 ⁽⁴⁾	»	9																																																																																																																															
		11	59																																																																																																																															
	TOTAL	83	3,275																																																																																																																															
		A REPORTER. fr.																																																																																																																																

(1) Avec chevron de 195 francs tous les six ans au delà du maximum.

(2) Avec chevron de 150 francs tous les six ans au delà du maximum.

(3) Avec chevron de 90 francs tous les six ans au delà du maximum.

(4) Avec chevron de fr. 45.90 tous les cinq ans au delà du maximum.

(5) Avec chevron de fr. 45.90 tous les cinq ans au delà du maximum.

Les aides-poseurs des grands réseaux téléphoniques en service au 1^{er} octobre 1919 jouissent du salaire de fr. 2,876.40 à 3,060 francs.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
96,623,434	49,188,417	47,827,827	392,510	
11,966,318	5 236,718	6,729,600	»	ART. 80. — L'augmentation résulte du relèvement du taux des salaires, de la rétribution des porteurs de télégrammes, etc.
108,589,752	54,424,835	54,557,427	392,510	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			fr.
	<i>c.</i>	Rétribution du personnel préposé au service des réfectoires	51,000
	<i>d.</i>	Indemnités pour travaux supplémentaires.	5,000
	<i>e.</i>	Indemnités de découchers, de déplacements, de frais de route	1,588,430
	<i>f.</i>	Indemnités de récompenses pour travail pénible et de nuit, pour position exceptionnelle, pour travaux d'écritures, pour frais de funérailles, etc.	60,652
	<i>g.</i>	Indemnités de résidence	841,500
	<i>h.</i>	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux	2,689,205
	<i>i.</i>	Redevancés pour coopération au service télégraphique des agents des compa- gnies	88,070
		Entretien des lignes et des bureaux, fournitures diverses :	
	<i>a.</i>	Imprimés, fournitures de bureau, reliures, livres et journaux techniques, etc. fr.	1,420,000
	<i>b.</i>	Éclairage et chauffage	720,000
81	<i>c.</i>	Entretien des locaux et du mobilier.	330,000
	<i>d.</i>	Entretien des lignes et des appareils	875,000
	<i>e.</i>	Objets de consommation ; menues dépenses	205,000
	<i>f.</i>	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles	255,000
82	»	Indemnités résultant de l'exploitation des services télégraphique et téléphonique (acci- dents aux personnes, dommages causés aux propriétés, vols de matériel, etc.)	
83	»	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne	
84	»	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télé- graphiques et téléphoniques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 81 et 84 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.
		CHAPITRE VII.	
		Traitements de disponibilité.	
85	»	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité	
		CHAPITRE VIII.	
		Pensions.	
86	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés, et prenant cours en 1920 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,589,752	54,424,835	54,557,427	392,510	
3,805,000	2,952,940	852,060	»	ART. 84. — L'augmentation est la conséquence de la hausse constante des matières, etc.
14,000	14,000	»	»	
4,500	4,500	»	»	
(1) 60,000	»	60,000	»	(1) Il a été alloué pour 1919 un crédit de 100,000 francs (dépenses résultant de la guerre). Le crédit de 60,000 francs sollicité pour 1920 correspond à celui qui était alloué pour les exercices antérieurs à la guerre.
112,473,252	57,396,275	55,469,487	392,510	
AUGMENTATION. . . fr.		55,076,977		
300,000	190,000	110,000	»	ART. 85. — L'augmentation est la conséquence du relèvement des traitements.
AUGMENTATION. . . fr.		110,000		
85,000	85,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
Secours.		
87		Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ainsi qu'à des ouvriers salariés, à leurs femmes, veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse .
CHAPITRE X.		
Caisse des ouvriers.		
88	a.	Pensions des ouvriers fr. 4,800,000
	b.	Subvention pour contribuer aux charges diverses de l'institution 1,097,369
	c.	Secours à d'anciens ouvriers et à leurs familles qui se trouvent dans une situation nécessiteuse 147,000
CHAPITRE XI.		
Exécution des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail (<i>Crédit non limitatif</i>) :		
89	a.	Allocations faites en capital (art. 7 de la susdite loi) fr. 250,000
	b.	Allocations journalières ou annuelles, faites en vertu de l'article 4 de la même loi, à d'anciens agents qui ont cessé de faire partie du personnel du Département 10,000
	c.	Frais de traitement occasionnés par les victimes d'accidents de travail pendant les six premiers mois (art. 5 de la loi) 174,000
	d.	Constitution des capitaux des rentes (art. 6 et 14 de la même loi) 966,000
CHAPITRE XII.		
Dépenses diverses et imprévues.		
90		Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles spécifiées à l'article 87. — Commissions d'examens. — Dépenses imprévues non libellées au Budget. Les crédits portés aux articles 2, 7, 12, 19, 24, 30, 36, 38, 42, 49, 56, 57, 61, 66, 69 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres suivant les besoins du service.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
250,000	150,000	100,000	»	ART. 87. — Le grand nombre de misères à soulager justifie l'augmentation de crédit sollicitée.
AUGMENTATION. . . fr.		100,000		
6,044,369	5,398,291	646,078	»	ART. 88. — L'accroissement de la dépense est la conséquence de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions, de la majoration des pensions en général, résultant du relèvement des salaires.
AUGMENTATION. . . fr.		646,078		
1,400,000	1,279,800	120,200	»	ART. 89. — L'augmentation résulte du relèvement du maximum des salaires de base et de la majoration du tarif des frais de traitements médicaux.
AUGMENTATION. . . fr.		120,200		
70,000	35,000	35,000	»	ART. 90. — Le crédit sollicité pour 1920 correspond à l'évaluation des dépenses présumées de cet exercice.
AUGMENTATION. . . fr.		35,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.						
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.								
CHAPITRE XIII.								
91		Subside pour le ravitaillement						
		Marine. — Renouvellement du matériel flottant, etc. :						
	a.	Canots-moteurs, bateaux garde-pêche :						
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Deux canots-moteurs pour la rade de Flessingue et un canot-moteur pour la station de Zeebrugge fr.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;">223,000</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">823,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Bateaux garde-pêche</td> <td style="text-align: right;">600,000</td> </tr> </table>	Deux canots-moteurs pour la rade de Flessingue et un canot-moteur pour la station de Zeebrugge fr.	223,000	}	823,000	Bateaux garde-pêche	600,000
Deux canots-moteurs pour la rade de Flessingue et un canot-moteur pour la station de Zeebrugge fr.	223,000	}	823,000					
Bateaux garde-pêche	600,000							
92	b.	Navires transbordeurs et remorqueurs :						
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Un navire pour le Service Waes fr.</td> <td style="text-align: right; padding-right: 10px;">960,000</td> <td rowspan="2" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle;">1,080,000</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">Un remorqueur pour la station de Blankenberghe</td> <td style="text-align: right;">120,000</td> </tr> </table>	Un navire pour le Service Waes fr.	960,000	}	1,080,000	Un remorqueur pour la station de Blankenberghe	120,000
Un navire pour le Service Waes fr.	960,000	}	1,080,000					
Un remorqueur pour la station de Blankenberghe	120,000							
	c.	Bateaux-phares 600,000						
	d.	Radoub du paquebot <i>Pieter Deconinck</i> 880,000						
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,000,000	»	2,000,000	»	ART. 91. — Rétablissement du crédit prévu et justifié au projet de budget de 1919. (Dépenses résultant de la guerre.)
3,385,000	740,000	2,645,000	»	ART. 92. — Remplacement de matériel à mettre hors de service par suite d'usure; réinscription de crédits alloués en 1919 et qui n'ont pu être engagés dans le cours de cet exercice, etc.
5,385,000	740,000	4,645,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		4,645,000		

BUDGET DU L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Chemins de fer
III.	Administration des transports par eaux intérieures
IV.	Office des services de l'électricité
V.	Marine
VI.	Postes, télégraphes et téléphones
VII.	Traitements de disponibilité
VIII.	Pensions
IX.	Secours
X.	Caisse des ouvriers
XI.	Accidents du travail
XII.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Dépenses exceptionnelles
TOTAL (Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,879,530	1,880,000	999,530	»	
622,943,445	365,022,897	257,920,548	»	
29,145,300		29,145,300	»	
13,210,650	7,657,850	5,552,800	»	
23,180,547	14,674,047	8,506,500	»	
112,473,252	57,396,275	55,076,977	»	
300,000	190,000	110,000	»	
85,000	85,000	»	»	
230,000	150,000	100,000	»	
6,044,369	5,398,294	646,078	»	
1,400,000	1,279,800	120,200	»	
70,000	35,000	35,000	»	
811,982,113	453,769,160	358,212,953	»	
5,385,000	740,000	4,645,000	»	
817,367,113	454,509,160	362,857,953	»	
AUGMENTATION. . . fr.		362,857,953		

(560)

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE,
POSTES ET TÉLÉGRAPHES

TABLEAU X DU BUDGET GÉNÉRAL

**MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.**

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS EN 1914 ET EN 1920.

Secrétariat général.

GRADES	Effectif du personnel, fonctionnaires et employés :			
	Chemins de fer.	en 1914		en 1919
		Marine.	Total.	
Secrétaire général	1	»	1	1
Directeur général	»	1	1	2
Inspecteur général	1	»	1	1
Directeur d'administration	»	1	1	2
Directeur du Service de presse et de publicité	»	»	»	1
<i>Personnel administratif.</i>				
Inspecteur de direction.	3	1	4	6
Directeur de service.	1	»	1	1
Greffier	2	»	2	1
Inspecteur	»	»	»	1
Chef de division	4	1	5	7
Greffier-adjoint	1	»	1	1
Chef de bureau	1	3	4	3
Conseiller juridique.	»	»	»	1
Contrôleur principal	1	»	1	»
Contrôleur	3	3	6	6
Sous-chef de bureau	2	»	2	7
Bibliothécaire de 1 ^{re} classe	»	»	»	1
Commis-chef	3	»	3	11
Commissaire de surveillance principal	»	»	»	1
Commissaire de surveillance.	4	»	4	3
Contrôleur de travaux	»	»	»	2

GRADES	Effectif du personnel, fonctionnaires et employés :			en 1919
	en 1914			
	Chemins de fer.	Marine.	Total.	
Sous-commissaire de surveillance	1	»	1	4
Contrôleur-adjoint de travaux	»	»	»	»
Commis	15	10	25	18
Commis d'ordre	2	3	5	12
Bibliothécaire de 2 ^e classe	»	»	»	1
Agent spécial de surveillance et agent de contrôle de travaux	»	»	»	9
Chef-garde principal.	»	»	»	1
Chef-garde	1	»	1	2
Garde.	»	»	»	4
Chef-facteur de station principal.	»	»	»	1
Chef-facteur de station	»	»	»	1
Facteur de station principal	1	»	1	»
Officier de police	2	»	2	»
Chef-expéditionnaire	1	1	2	2
Expéditionnaire	5	2	7	10
Dactylographe.	»	»	»	3
Agréé principal et agréé	3	»	3	1
Aide	»	»	»	1
<i>Personnel technique.</i>				
Ingénieur	1	»	1	»
Ingénieur principal	»	»	»	1
<i>Personnel des traductions.</i>				
Chef de service des traductions	2	»	»	»
Chef de division	2	1	5	3
Traducteur-chef	7	1	8	9
Traducteur principal	3	3	21	8
Traducteur.	13	»	»	»
Traducteur-agréé.	4	1	5	1
TOTAUX.			124	151

Montant des traitements : en 1914, 515,400 francs; en 1919 : 1,145,412 francs.

La différence des effectifs provient de la création d'un service de Presse et de Publicité (17 agents), et de l'extension donnée aux attributions du Comité supérieur du contrôle (14 agents).

**Tableau comparatif des fonctionnaires et employés
de l'Administration des Chemins de fer.**

GRADES	NOMBRE	
	en 1914	en 1919
Administrateur-président	1	1
Administrateur	6	5
Inspecteur général	2	6
Directeur d'administration	10	14
Inspecteur de direction	24	20
Directeur de service	41	40
Inspecteur	44	43
Chef de division	85	82
Chef de bureau principal et chef de bureau	101	112
Conseiller juridique	1	»
Contrôleur principal et contrôleur	102	99
Sous-chef de bureau	198	200
Commis-chef	465	472
Dessinateur-chef	9	35
Chef de dépôt principal ou chef de fabrication principal et chef de dépôt ou chef de fabrication	46	45
Chef de station principal et chef de station	809	801
Receveur-chef et receveur	80	67
Expert-comptable	2	»
Commissaire de surveillance principal et commissaire de sur- veillance	1	3
Sous-commissaire de surveillance	5	1
Commis principal et commis	1,583	1,014
Dessinateur principal et dessinateur	156	136
Surveillant principal et surveillant	10	7
Commis d'ordre	2,104	2,068
Vérificateur	3	3
Premier chef-garde	46	41
Chef-garde principal et chef-garde	1,781	2,133
Garde	1,877	1,767
Premier chef-facteur de station	7	8
Chef-facteur de station principal et chef-facteur de station	127	123
Facteur de station principal et facteur de station	303	223
Officier de police principal, officier de police et interprète	77	64
Chef-expéditionnaire	9	7
Expéditionnaire	5	1
Dessinateur-expéditionnaire	114	123
Dessinateur-traceur	10	7
Agréé principal et agréé	3,712	3,392
Distributeur de coupons	6	5
Ingénieur en chef, inspecteur de direction	41	42

La différence entre l'effectif total du personnel au 30 juin 1914 et au 30 décembre 1919 résulte des vides du cadre.

Montant des traitements : au 31 juin 1914, 35,106,000 francs; au 31 décembre 1919, 63,245,178 francs.

GRADES	NOMBRE	
	en 1914	en 1919
Ingénieur en chef, directeur de service	37	37
Ingénieur principal et ingénieur	101	115
Chef de section principal et chef de section.	307	219
Architecte en chef, directeur de service	1	1
Architecte principal et architecte	12	13
Chimiste en chef, directeur de service	1	1
Chimiste principal et chimiste	9	6
Employés temporaires	»	532
TOTAUX	14,330	14,016

**Tableau comparatif du nombre des fonctionnaires et employés
de l'Administration de la Marine en 1914 et fin de 1919.**

GRADES.	NOMBRE	
	en 1914	en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	»	1
Directeur d'administration	»	1
Inspecteur de direction et directeur de service	3	5
Conseiller nautique	1	1
Conseiller juridique	1	1
Id. adjoint	1	»
Inspecteur	4	2
Chef de division et chef de bureau (Administration centrale)	4	8
Chef de bureau principal (services d'exécution)	1	1
Chef de bureau (bureau des directeurs de service)	1	1
Sous-chef de bureau	4	11
Contrôleur	1	»
Commis-chef	13	5
Commissaire maritime	13	12
Receveur des droits maritimes	4	4
Chef de dépôt principal	1	1
Chef de dépôt	1	1
Directeur d'école de navigation	2	2
Professeur	3	5
Commandant	12	12
Premier lieutenant	10	8
Lieutenant	15	9
Ingénieur en chef directeur de service	1	»
Ingénieur principal	1	2
Ingénieur, élève ingénieur	7	5
Commis	41	19
Dessinateurs	2	2
Commis d'ordre	14	13
Employés temporaires	»	26
Dactylographes	4	10
TOTAUX	165	169

La différence entre l'effectif total du personnel au 30 juin 1914 et au 30 décembre 1919 résulte notamment de la création du bureau du fret.

Montant des traitements : en 1914, 630,000 francs; en 1919, 1,016,500 francs.

Administration des Postes.

Tableau indiquant les cadres du personnel.

Fonctionnaires et employés.

GRADES	EFFECTIF	
	Au 31 décembre 1918.	Au 31 décembre 1919.
Directeur général	1	1
Inspecteur général	1	1
Directeur d'administration	3	2
Inspecteur de direction et directeur de service	17	18
Architecte en chef. Directeur de service	»	1
Inspecteur.	1	»
Chef de division	20	23
Chef de bureau (administration centrale)	1	»
Architecte principal	»	1
Architecte	»	4
Chef de bureau de dessin	»	1
Chef de bureau principal	4	9
Conservateur et chef de fabrication du timbre	»	2
Chef de bureau (directions circonscriptionnaires et service ambulants)	6	5
Chef de bureau (bureau de perception)	59	43
Sous-chef de bureau (administration centrale)	32	41
Sous-chef de bureau de dessin	»	»
Sous-chef de bureau (Directions circonscriptionnaires et service ambulants)	6	4
Contrôleur principal.	7	8
Contrôleur.	19	19
Commis-chef	171	137
Dessinateur-chef.	»	1
Chef de dépôt.	1	1
Percepteur principal	22	19
1 ^{re} classe	34	43
2 ^e classe	77	79
Percepteurs 3 ^e classe	233	242
4 ^e classe	191	96
Commis principal et commis	1,206	1,037
Dessinateur principal et dessinateur	»	3
Commis d'ordre	1,633	1,591
Chef expéditionnaire	2	2
Aide au service des chèques et virements postaux	35	101
Sous percepteur	612	590
Agent de dépôt	10	8
Gérant d'agence	127	99
Employés temporaires	»	530
TOTAUX	4,531	4,762

La différence des effectifs provient de vides existant dans le cadre en 1914.

Montant des traitements en 1914 : 9,900,000 francs ; en 1919 : 20,850,000 francs.

Administration des postes.

Tableau indiquant les cadres du personnel des facteurs.

CATÉGORIE D'AGENTS	EFFECTIF	
	au 31 décembre 1913	au 31 décembre 1919
Vérificateurs	2	»
Premiers chefs-facteurs	13	19
Chefs-facteurs principaux	19	39
Chefs-facteurs	30	3
Facteurs-trieurs	287	285
Interprètes	4	4
Facteurs locaux	4,671	} 6,991
Facteurs ruraux	2,211	
	<u>7,237</u>	<u>7,341</u>

La différence des effectifs provient de vides existant dans le cadre en 1914.

Montant des traitements : en 1914, 9,578,566 francs; en 1919, 27,403,575 francs.

Administration des Télégraphes et des Téléphones.

GRADES	EFFECTIFS	
	en 1914	en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	1	1
Directeur d'administration	4	5
Ingénieur en chef-directeur de service	} 8	9
Ingénieur en chef-inspecteur de direction		
Ingénieur principal	4	9
Ingénieur	34	24
Architecte en chef-directeur de service	1	1
Architecte principal	1	1
Architecte	3	2
Chef de section principal	5	4
Chef de section	6	6
Inspecteur de direction et directeur de service	12	12
Inspecteur	7	7
Chef de division	16	20
Chef de bureau principal	11	14
Chef de bureau principal de dessin	1	1
Chef de bureau (directions de service et administration centrale).	2	»
Chef de bureau (service d'exécution)	64	65
Sous-chef de bureau	24	18
Sous-chef de bureau de dessin	1	2
Contrôleur principal	7	8
Contrôleur	9	9
Commis-chef	168	183
Dessinateur-chef	2	2

GRADES	EFFECTIFS	
	en 1914	en 1919
Conservateur	1	1
Percepteur principal	7	8
Percepteur de 1 ^{re} classe	13	12
Id. de 2 ^{me} classe	27	28
Id. de 3 ^{me} classe	32	23
Id. de 4 ^{me} classe	14	7
Assistant radiotélégraphiste principal	»	1
Commis	580	457
Dessinateur	16	16
Surveillante	21	20
Commis d'ordre	1,021	1,091
Premier chef-facteur	8	5
Dessinateur-expéditionnaire	1	1
Chef-expéditionnaire	3	3
Expéditionnaire	1	1
Agréé (élève)	966	914
Auxiliaire (élève)	389	509
Aide-téléphoniste	346	331
Elève provisoire	191	»
Agent temporaire	»	142
TOTAUX	4,029	3,974

Montant des traitements en 1914 : 9,362,991 francs; en 1919 : 20,381,890 francs.

La différence dans les effectifs provient de vides dans le cadre.

Office de l'électricité.

GRADES.	NOMBRE D'EMPLOIS	
	en 1914	en 1919
Directeur général	1	1
Inspecteur général	0	1
Directeur d'Administration	1	0
Ingénieur en chef	4	4
Ingénieur principal	0	2
Ingénieur	12	14
Directeur de service des essais électriques	0	1
Chef des essais électriques principal	1	0
Chef de section	3	1
Chef de division, chef de bureau	4	4
Inspecteur-contrôleur	1	2
Sous-chef de bureau	1	1
Commis-chef	0	3
Chef de bureau de dessin et dessinateur-chef	1	2
Commis	14	12
Dessinateur	11	12
Dessinateur-expéditionnaire	1	1
Commis d'ordre	14	23
Dactylographe	3	13
Agréé	15	17
TOTAUX	87	114

Montant des traitements en 1914 : 248,300 francs; en 1919 : 537,000 francs.

Extensions dues à l'augmentation du nombre des installations électriques.

**Effectif du personnel de l'Administration des transports
par eaux intérieures en 1919.**

(Cette administration n'existait pas en 1914.)

GRADES	NOMBRE
Directeur d'administration	1
Directeur de service	2
Inspecteur	1
Chef de bureau	7
Sous-chef de bureau	4
Chef d'atelier	1
Commandant de région	3
Inspecteur de région	3
Sous-inspecteur de région	4
Chef de port	2
Commis-chef	2
Commis principal	3
Commis de 1 ^{re} classe	15
Commis de 2 ^e classe	7
Commis d'ordre de 1 ^{re} classe	3
Commis d'ordre de 2 ^e classe	12
Agréé	23
Dessinateur	1
Dactylographe	8
Messenger	7
TOTAUX	109

Montant des traitements en 1919 : 503,250 francs.

(10)